

La comptabilité ?
Mais c'est très simple...



La comptabilité ?
Mais c'est très simple...

par

François-Xavier FORT

DÉFINITIONS

Achat : terme désignant l'acquisition de biens liés au cycle d'exploitation, c'est-à-dire destinés à être vendus (entreprise commerciale) ou incorporés dans le processus de fabrication (entreprise industrielle).

Entreprise commerciale : achats de marchandises.

Entreprise industrielle : achats de matières premières.

N.B. : pour les immobilisations, préférer le verbe *acquérir* de préférence à *acheter* (ce ne sont pas des achats à proprement parler).

Acompte : somme versée en cours d'exécution et avant réception définitive.

Actif : côté gauche du bilan où sont regroupés les postes d'actif, c'est-à-dire correspondant aux biens et créances.

$$\text{ACTIF} = \text{BIENS} + \text{CRÉANCES}$$

Actif circulant : chapitre du bilan dans lequel sont inscrits les éléments du patrimoine de l'entreprise qui n'ont pas vocation à rester durablement dans l'entreprise (sauf particularités).

Actif fictif : élément d'actif n'ayant aucune valeur de négociation. Ce sont en fait des charges qui n'ont pas été déduites du résultat lors de leur réalisation. Elles sont inscrites à l'actif du bilan pour permettre leur étalement dans le temps et leur imputation sur plusieurs exercices.

À ne pas confondre avec les immobilisations incorporelles qui ont une valeur économique.

Ex. : frais d'établissement de recherche et de développement.

Actif immobilisé : éléments d'actif destinés à être conservés durablement par l'entreprise et ne se consommant pas par le premier usage.

Il se compose des incorporelles, corporelles et financières.

Action : représente une partie du patrimoine de certains types de société et confère des droits patrimoniaux (dividendes) et extrapatrimoniaux (vote) dans ces entités.

Affacturage (ou factoring) : technique par laquelle une créance commerciale est transférée à une société qui se charge du recouvrement, en garantissant la bonne fin et prend à sa charge le risque de non-paiement.

La différence entre le total des créances transférées et le montant versé à l'entreprise rémunère le prestataire souvent dénommé *Factor*.

Agencements : travaux destinés à mettre en état d'utilisation les diverses immobilisations de l'entreprise, essentiellement les terrains et les bâtiments.

Agio : rémunérations perçues par les établissements de crédit, pour la réalisation de leurs opérations. Il s'agit de commissions ou d'intérêts.

Améliorations : frais engagés pour remplacer, modifier ou perfectionner un élément d'actif et modifiant de façon significative la durée de vie, la productivité ou la valeur de ce bien.

Amortissement : amoindrissement de valeur d'une immobilisation, dépréciation certaine et irréversible due au temps, à l'usage, au progrès technique ou à l'évolution des marchés. Dépréciation répartie sur une période déterminée.

Amortissement dégressif : imputation aux unités de temps de montant décroissant avec le temps. Trois méthodes sont possibles :

- a) taux constant sur une valeur moindre,
- b) taux décroissant sur une valeur constante,
- c) méthode fiscale.

Amortissement dérogatoire : amortissement ou fraction d'amortissement ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation et comptabilisé en application de textes particuliers (logiciels...). Il fait partie des provisions réglementées.

Amortissement direct : amortissement enregistré directement au crédit du compte qu'il diminue par opposition à l'amortissement indirect dont l'enregistrement utilise un autre compte (classe 28).

Amortissement indirect : amortissement enregistré non pas dans le compte d'immobilisation mais dans un autre compte afin d'en mieux suivre le déroulement. Le compte d'immobilisation enregistre au débit la valeur brute à amortir sur plusieurs exercices et le compte d'amortissement enregistre au crédit les annuités successives d'amortissement, le total constituant la valeur amortie.

La différence entre la valeur brute et la valeur amortie, c'est la valeur nette.

Amortissement linéaire : imputation à chaque unité de temps d'un montant égal au quotient de la somme à répartir par la durée probable d'utilisation.

Exemple : amortissement d'un matériel de valeur 100 000 € en 10 ans = $100\ 000/10 = 10\ 000$.

Amortissement pour dépréciation : constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, de changement de technique ou de toute autre cause.

Annexe : élément des comptes annuels dont l'objet est de compléter et de commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Annuité : montant annuel soit :

- versé (ex : emprunt),
- reçu (ex : prêt),
- comptabilisé (ex : amortissement).

Approvisionnements : objets et matières achetés pour la formation des biens et services à vendre ou à immobiliser. Ils comprennent :

- matières premières,
- matières consommables,
- emballages.

Arrhes : somme versée avant toute exécution, qui sera perdue ou remboursée au double en cas d'annulation de la commande.

Audit : examen critique général des opérations réalisées par une entreprise. Son objet est l'étude de la régularité et sincérité des comptes de l'entreprise. Son but est de formuler et garantir une opinion auprès de ceux qui ont réclamé cet audit.

Autres charges de gestion courante : charges d'exploitation, redevances, jetons de présence, pertes sur créances.

Autres charges externes. Elles comprennent :

- les frais payés à des tiers chargés par l'entreprise d'effectuer pour son compte des travaux de sous-traitance (transformation, fabrication, conditionnement...),
- des charges autres que les achats d'approvisionnements et de sous-traitance.

Avance : somme versée avant toute exécution d'une commande.

Biens : ensemble de meubles et d'immeubles qui sont la propriété du chef d'entreprise (ne jamais dire "de l'entreprise"). Exemple : terrains, constructions, matériel, mobilier, stock, créances.

Balance : document comptable permettant de s'assurer que les opérations ont été enregistrées dans la comptabilité conformément au principe de la partie double (une opération deux effets). Elle doit contenir les renseignements suivants : numéro de compte, nom du compte, total débit, total crédit, solde débit, solde crédit.

Regroupement de tous les comptes avec pour chacun le total débit, le total crédit et le solde.

Bâtiments : sont considérés comme tels les fondations et leurs appuis, les murs, les planchers, les toitures, ainsi que les aménagements faisant corps avec eux, à l'exclusion de ceux qui peuvent être facilement détachés ou de ceux qui, en raison de leur nature et de leur importance, justifient une inscription directe en comptabilité.

Bilan : tableau synthétique regroupant les divers éléments de la fraction du patrimoine affectée à l'entreprise.

Le côté gauche s'appelle ACTIF.

Le côté droit s'appelle PASSIF.

ET ACTIF = PASSIF

ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE
(ENTITÉS JURIDIQUES)

COMPTES D'ACTIF

COMPTES DE PASSIF

POSTES D'ACTIF

POSTES DE PASSIF

BILAN

Billet à ordre : effet de commerce par lequel une personne, appelée souscripteur, s'engage à payer à une autre personne, le bénéficiaire, une certaine somme à une date d'échéance déterminée.

Boni sur reprise d'emballages consignés : gain réalisé par le propriétaire d'un emballage lors de sa restitution par le détenteur.

Brevets : titres donnant à l'inventeur d'un produit ou d'un procédé susceptible d'applications industrielles ou à son cessionnaire le monopole d'exploitation pendant une durée minimale.

Les droits attachés aux brevets sont transmissibles.

Budget : prévision chiffrée de tous les éléments correspondant à l'activité de l'entreprise. Il sert de base à la gestion et permet l'élaboration d'écarts entre les réalisations et les prévisions.

Cadre comptable : condensé du plan de comptes présentant, pour chaque classe, la liste des comptes à deux chiffres.

1 chiffre → classe

ex. : 4 - compte de tiers

2 chiffres → comptes

ex. : 40 - fournisseurs ; 41 - clients

Capital (individuel) : différence entre, d'une part, les biens et les créances (ce qu'on a) et, d'autre part, les dettes (ce qu'on doit).

BIENS + CRÉANCES – DETTES = CAPITAL

C'est la valeur nette du patrimoine affecté à l'entreprise.

BIENS + CRÉANCES = CAPITAL + DETTES

(ÉGALITÉ FONDAMENTALE)

ACTIF = PASSIF

Capital social : il représente la valeur des apports des actionnaires ou des associés à l'origine de la société représentés par des actions ou parts sociales.

Capitaux propres : ils représentent le solde du patrimoine de l'entreprise et de ses engagements envers les tiers.

Certification : rôle des commissaires aux comptes attestant que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière du patrimoine de la société et du résultat de son activité pendant l'exercice écoulé. La certification peut être pure et simple, ou avec réserves, ou refusée, avec toutes précisions utiles dans le rapport du commissaire.

Cession-bail ou lease-back : technique de crédit dans laquelle l'emprunteur transfère au prêteur la propriété d'un bien que l'emprunteur rachète progressivement suivant une formule de location assortie d'une promesse unilatérale de vente.

Cessions d'immobilisation : les sorties d'immobilisations du patrimoine de l'entreprise (disparition, destruction, vente...) entraînent :

- le retrait du bilan de la valeur nette comptable par le débit d'un compte de charges,
- la constatation d'une créance le prix de cession par le crédit d'un compte de produits,
- la différence entre les deux : une plus- ou moins-value.

Chapitre : regroupement au bilan d'ensemble de postes de même nature. Exemple : actif immobilisé, actif circulant, capitaux propres, dettes.

Charges : phénomènes économiques nés de l'exploitation (activité de l'entreprise) et générateurs de produits, donc de profit. Elles s'analysent en : achats, frais et dotations.

CHARGES → PRODUITS → RÉSULTAT
PRODUITS – CHARGES = PROFIT
CHARGES – PRODUITS = PERTE

Charges à payer : dettes effectives évaluées à l'arrêté des comptes mais non encore comptabilisées à cette date. Bien que nettement précisées quant à leur objet, leur échéance ou leur montant est encore incertain. Elles ont vocation à se transformer ultérieurement en dettes et seront alors rattachées aux postes correspondants du bilan (congrés payés, intérêts courus...).

Charges constatées d'avance : enregistrées aujourd'hui mais imputables demain.
Charges à payer : imputables aujourd'hui mais enregistrées demain.

Charges à étaler : charges importantes et exceptionnelles (non répétitives) qui sont engagées et comptabilisées au titre d'un exercice mais qui sont susceptibles de bénéficier aux autres.

Exemples : - frais d'ouverture de point de vente,
- droit de garage ou forage,
- frais de déménagement.

Charges à répartir sur plusieurs exercices : il s'agit de porter à l'actif et d'amortir par le procédé de l'amortissement direct certaines charges dont la répartition sur les exercices ultérieurs est justifiée par les conditions d'exercice de l'activité.

Charges constatées d'avance : charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui correspondent à des consommations ou des prestations qui n'interviendront qu'ultérieurement.

Charges de personnel : ensemble des rémunérations du personnel de l'entreprise et des multiples charges dites sociales liées à ces rémunérations.
CHARGES DE PERSONNEL = SALAIRES + CHARGES SOCIALES (URSSAF, RETRAITE...)

Charges différées : charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui se rapportent à des productions déterminées à venir. La condition principale pour qu'une charge puisse être différée est qu'une rentabilité globale soit démontrée.

Charges d'intérêts : intérêts à la charge de l'entreprise des différents capitaux empruntés auprès des associés, tiers, État.
Ne pas confondre services bancaires et charges d'intérêts.

Charges exceptionnelles : charges afférentes aux opérations de toute nature présentant ce caractère, qu'il s'agisse d'opérations de gestion, en capital ou de provision.

Charges financières : poste destiné à enregistrer les charges liées à la fonction financière de l'entreprise, à l'exception des services bancaires.

Charges locatives et de copropriété : charges afférentes aux loyers des immeubles dont l'entreprise est locataire et aux biens acquis en copropriété.

Chèque : écrit qui, sous la forme d'un mandat de paiement, sert au tireur à effectuer le retrait, à son profit ou au profit d'un tiers, de tout ou partie des fonds portés au crédit de son compte chez le tiré et disponibles.

Chiffre d'affaires : montant des opérations réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité économique.

Classe : ensemble de comptes de même nature. Division du cadre comptable.

Ex : *classes de comptes de situation*

- classe 1 : comptes de capitaux,
- classe 2 : comptes d'immobilisations,
- classe 3 : comptes de stocks et en cours,
- classe 4 : comptes de tiers,
- classe 5 : comptes financiers,

classes de comptes de gestion

- classe 6 : comptes de charges,
- classe 7 : comptes de produits,

- classe 8 : comptes spéciaux,
- classe 9 : comptes analytiques.

Clients assimilés : créances liées à la vente de biens ou de services rattachés au cycle de vente de l'entreprise.

Clients douteux : créances dont le recouvrement est incertain. Elles peuvent donner lieu à l'établissement de provisions.

Clôture de l'exercice : date à laquelle dans l'entreprise le commerçant, personne physique ou morale, constate par un inventaire l'existence et la valeur des éléments de son patrimoine.

Comptabilité : technique d'enregistrement des opérations d'une entreprise ayant pour but d'établir la situation d'ensemble de cette entreprise (bilan) et d'en déterminer le résultat (profit ou perte, compte de résultat), mais ayant aussi pour objectif de fournir au chef d'entreprise toutes informations utiles pouvant l'aider dans la gestion.

ENREGISTRER POUR INFORMER

Compte : tableau divisé en deux parties où sont enregistrées les opérations d'une entreprise.

Le côté gauche s'appelle DÉBIT.

Le côté droit s'appelle CRÉDIT.

La différence entre les deux s'appelle SOLDE.

Solde débiteur si débit > crédit

Solde créditeur si crédit < débit

Compte courant : compte bancaire qui enregistre les opérations financières réalisées entre la société, l'entreprise et les associés.

Compte d'actif : compte correspondant à un poste d'actif, un bien ou une créance.

ÉLÉMENT D'ACTIF → COMPTE D'ACTIF → POSTE D'ACTIF → ACTIF → BILAN

Compte de l'exploitant : compte qui enregistre en cours d'exercice les versements ou les prélèvements effectués par l'entrepreneur.

Compte de passif : compte correspondant à un poste de passif, à une dette ou au capital.

ÉLÉMENT DE PASSIF → COMPTE DE PASSIF → POSTE DE PASSIF → PASSIF → BILAN

OPÉRATIONS

COMPTES D'ACTIF
ET
COMPTES DE PASSIF

BILAN	
ACTIF	PASSIF
Postes d'actif BIENS CRÉANCES	Postes de passif DETTES CAPITAL

OPÉRATIONS

COMPTES DE CHARGES
ET
COMPTES DE PRODUITS

RÉSULTAT

CHARGES

PRODUITS

Compte de résultat : tableau récapitulant l'ensemble des produits et des charges d'un exercice.

Comptes annuels : établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire, ils comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Comptes de gestion : comptes qui enregistrent les charges et les produits et qui permettent la détermination du résultat de l'exercice.

Ex. : classe 6 → comptes de charges,
classe 7 → comptes de produits.

Concours bancaires courants : dettes à l'égard des organismes de crédit contractées en raison de besoins de trésorerie résultant des opérations d'exploitation de l'entreprise.

Constructions : elles comprennent essentiellement les bâtiments, les installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure destinés à concourir à la réalisation de l'objet social de l'entreprise ou à être conservés en l'état.

Cotisations sociales : versements faits, par l'employeur, en fonction des salaires versés, à divers organismes en vertu de dispositions légales ou réglementaires.

Coût d'acquisition : il s'obtient en additionnant :

- le prix convenu résultant de l'accord des parties,
- les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition, la mise en état d'utilisation du bien ou son entrée en magasin (frais de transport, d'installation, de montage...).

Créances : sommes dues au chef d'entreprise (ne jamais dire "à l'entreprise") ou à la société, essentiellement par les clients et ou les banquiers.

Crédit : côté droit du compte où, par convention, sont enregistrés les augmentations d'éléments du passif (dettes), les diminutions d'éléments d'actif et les produits.

Crédit-bail : opération de location de biens (immobiliers ou mobiliers, corporels ou incorporels) par des entreprises qui en demeurent propriétaires lorsque cette opération, quelle que soit sa qualification, donne au locataire la possibilité d'acquies tout ou partie des biens loués moyennant un prix convenu tenant compte des loyers versés.

Créditer un compte : enregistrer une opération au crédit d'un compte (date, libellé, somme).

Créditeurs divers : créances et dettes ne pouvant être comptabilisées à un compte de la classe 4 spécifique.

Débit : côté gauche du compte où, par convention, sont enregistrés les augmentations d'éléments d'actif (biens et créances), les diminutions d'éléments du passif (dettes) et les charges.

Débitier un compte : enregistrer une opération au débit d'un compte (date, libellé, somme).

Débiteurs divers : créances résultant d'une opération n'entrant pas dans les relations courantes de l'entreprise (cession d'immobilisation).

Dépôts et cautionnements : sommes versées à des tiers à titre de garantie d'exécution de contrat et indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive.

Dépréciation : perte de valeur subie par un élément de l'actif ou du patrimoine de l'entreprise. Les causes peuvent être physiques ou économiques. Elle est constatée soit par des amortissements pour dépréciation, soit par des provisions.

Dettes : sommes dues par le chef d'entreprise (ne jamais dire par l'entreprise) ou par la société essentiellement aux fournisseurs, au banquier en cas de découvert, mais aussi à l'État, à la Sécurité sociale ou à un prêteur.

Dettes d'exploitation : Dettes nées de l'activité économique de l'entreprise (achats à crédit et dénommées).

Différence de change : perte ou gain qui résultent de la conversion des éléments du patrimoine de l'entreprise et qui varient en fonction des cours des monnaies.

Différence de stock : différence entre le stock initial et le stock final au dernier jour de l'exercice.

Dividende : quote-part de bénéfice réalisé par une société et attribuée à chaque associé. C'est le revenu de l'action ou de la part sociale.

Dotations : charges calculées en vue d'imputer aux exercices :

- la dépréciation d'immobilisation,
- la dépréciation de certains autres éléments d'actif (ex. : créances clients),
- la perte pour risques prévisibles.

Échange : mode d'acquisition d'un bien pour lequel le prix est réglé partiellement ou en totalité par remise d'un autre bien ; juridiquement, il s'agit de deux contrats : un achat et une vente.

Écriture comptable : ensemble des inscriptions comptables relatives à une même opération lors de son enregistrement en comptabilité.

Effet à payer : dettes de l'entreprise envers les fournisseurs matérialisées par des effets de commerce.

Effets à recevoir : créances de l'entreprise matérialisées par des effets de commerce.

Emballages : objets destinés à contenir ou protéger les produits livrés à la clientèle en même temps que leur contenu.

Emballages perdus : emballages destinés à être livrés avec leur contenu sans consignation ni reprise.

Emballages récupérables : emballages susceptibles d'être conservés par les tiers et que l'entreprise s'engage à reprendre dans des conditions déterminées.

Emprunt : financement à court, moyen ou long terme octroyé par un établissement de crédit ou un tiers à l'entreprise.

Entreprise commerciale : entreprise qui achète des biens pour les vendre dans le même état.

Entreprise industrielle : entreprise qui achète des matières premières et, après transformations, vend des produits manufacturés.

Entretien : charges qui n'ont d'autre objet que de maintenir un élément d'actif dans de bonnes conditions d'utilisation.

Escompte : réduction obtenue ou accordée en raison du règlement avant la date de l'échéance.

RÉDUCTION OBTENUE = PRODUIT (OU CHARGE) EN MOINS

RÉDUCTION ACCORDÉE = CHARGES (OU PRODUIT) EN MOINS

Établissement de crédit : personne morale qui réalise à titre habituel des opérations de banque :

- réception de fonds du public,
- opérations de crédit,
- mise à la disposition de la clientèle ou gestion de moyens de paiement.

Exercice : période qui s'écoule entre deux établissements de comptes annuels successifs (ex. : 1^{er} janvier - 31 décembre).

Facture : écrit matérialisant le transfert de propriété d'une marchandise ou la réalisation d'une prestation.

Fonds commercial : il est constitué par les éléments incorporels (y compris le droit au bail) qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité de l'entreprise.

Fournisseurs et assimilés : personnes à qui l'entreprise achète des immobilisations, des marchandises, des matières premières ou tous autres biens ou services, destinés à l'exploitation de l'entreprise.

Frais d'actes : ils constituent un élément d'acquisition de certaines immobilisations (immeubles, licence...) mais sont exclus du coût d'acquisition de ces dernières et sont enregistrés dans un compte de charges avec possibilité d'étalement.

Grand livre : livre comptable obligatoire retraçant compte par compte et jour par jour les enregistrements comptables ou écritures.

Honoraires : rémunération d'une prestation ou d'une collaboration réalisée par une personne en toute indépendance et pour laquelle la pratique personnelle est prépondérante.

Impôt sur les sociétés : impôt prélevé sur les bénéfices réalisés en France par une société.

Immeuble : biens qui ne peuvent en principe se déplacer ou être déplacés.

Immobilisation en cours : immobilisation qui n'est pas achevée à la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles : biens sur lesquels s'exerce un droit de propriété.

Immobilisations non financières : éléments corporels et incorporels destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise. Ils ne se consomment pas par le premier usage.

Impôts : versements obligatoires à l'État et aux collectivités locales pour subvenir aux dépenses publiques (contribution foncière des entreprises, taxe foncière...).

Intérêts courus : intérêts dus ou à recevoir à l'inventaire entre deux échéances.

Inventaire : état descriptif et estimatif du patrimoine de l'entreprise à une date déterminée.

Investissements : qu'il soit productif, immatériel ou financier, un investissement est une immobilisation d'argent ou de temps générant à terme et durant une certaine période une rentabilité.

Jetons de présence : sommes fixes annuelles attribuées par l'assemblée d'une société anonyme aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Libellé : explication concrète, détaillée et chiffrée d'une opération enregistrée en comptabilité.

LIFO (*Last in First Out*) : méthode d'évaluation des stocks dans laquelle les sorties sont valorisées au prix du dernier article acheté.

Liquidité : espèces, ou valeurs assimilables à des espèces et, d'une manière générale, toutes valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal (disponibilités).

Livre d'inventaire : document légal prévu par la loi qui doit contenir la transcription des comptes annuels (bilans, compte de résultat, annexe).

Livre journal ou journal général : registre légal obligatoire sur lequel sont retranscrits, dans un ordre chronologique, les mouvements ou opérations affectant le patrimoine de l'entreprise.

Location : contrat par lequel l'une des parties met à la disposition de l'autre partie une chose pendant un certain temps, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige à lui payer.

Mali sur emballages : perte subie par le détenteur d'un emballage lors de sa restitution à son propriétaire.

Matériel de bureau et informatique : machines et instruments utilisés par les différents services.

Matériel de transport : véhicules et biens servant au transport de personnel ou de biens par terre, fer, eau ou air.

Matériels : ensemble des équipements et machines utilisées pour :

- l'extraction, la transformation, le façonnage, le conditionnement des matières en fourniture ;
- la réalisation des prestations de services.

Matières premières et fournitures : objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.

Méthode FIFO (*First in First Out*) / PEPS (premier entré, premier sorti) : méthode d'évaluation du prix d'éléments fongibles par laquelle ceux-ci sont valorisés en prenant en considération chaque élément en stock en fonction de sa date d'acquisition.

Mobilier : meubles et objets tels que tables, chaises, classeurs et bureaux utilisés dans l'entreprise.

Mobilier de bureau : Meubles et divers objets, tels que chaises, classeurs, bureaux utilisés dans l'entreprise.

Nomenclature comptable : Liste méthodique des éléments entrant dans le champ de la comptabilité.

Obligations : fraction d'un emprunt émis par une société anonyme et représentée par un titre négociable (titre de placement) conférant sur la société émettrice des droits de créance proportionnels à la valeur normale.

Ne pas confondre obligation avec action et titres de rente.

Obsolescence : dépréciation d'un bien et notamment des matériels spécifiques due à l'innovation technique et non liée à l'utilisation.

Opérations d'exploitation ou frais de gestion : ils font naître et apparaître les charges et les produits.

Partie double : règle conventionnelle de fonctionnement des comptes en vertu de laquelle l'enregistrement est exécuté, établi au débit d'un ou plusieurs comptes et au crédit d'un ou plusieurs comptes de bilan ou de gestion.

Passif : côté droit du bilan où sont regroupés les postes de passif, c'est-à-dire correspondant aux dettes et au capital lui-même.

$$\text{PASSIF} = \text{DETTES} + \text{CAPITAL}$$

Plan comptable : la liste des comptes utilisés dans la comptabilité d'une entreprise. Le plan comptable varie d'une entreprise à l'autre selon sa nature, son importance ou sa forme juridique.

Plan comptable général : la liste des comptes obligatoires élaborée pour l'ensemble des entreprises par les pouvoirs publics.

Poste : ligne du bilan correspondant à un élément du patrimoine affecté à l'entreprise (biens, créances et dettes).

Poste d'actif : élément du bilan correspondant à un ou des biens ou à une ou des créances, par regroupement des comptes d'actif correspondants. Exemple : clients, immobilisations, stocks.

Poste de passif : élément du bilan correspondant à une ou des dettes ou à un ou des capitaux propres par regroupement des comptes de passif correspondants. Exemple : fournisseurs, emprunts.

Produit : phénomènes économiques nés de l'exploitation (activité de l'entreprise) et générateurs de profit. Ce sont essentiellement les ventes, c'est-à-dire le chiffre d'affaires.

Produits financiers : produits qui ne proviennent pas directement de l'activité principale de l'entreprise. Ils sont généralement issus des revenus des titres de participation ou de placement, intérêts des prêts et escomptes de paiement.

Provision pour litiges : provision destinée à couvrir les risques encourus par l'entreprise à propos de litiges qui l'opposent à des tiers (salariés, clients, fournisseurs...).

Rabais : réduction obtenue ou accordée en réparation d'une anomalie : retard de livraison, qualité moindre, mévente.

Remise : réduction obtenue ou accordée en considération de la personne : ami, bon client, revendeur.

Résultat : différence entre l'ensemble des produits et l'ensemble des charges... représentant un bénéfice net ou une perte nette.

Résultat d'exploitation : différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation. Ce solde correspond à la ressource née de l'activité d'exploitation, activité principale de l'entreprise.

Revenus financiers : les Actions donnent des Dividendes,
les Emprunts engendrent des Intérêts,
la Rente donne un Arrérage.

Ne pas confondre arrérage et arriéré.

Ristourne : réduction obtenue ou accordée en raison de l'importance des opérations.

Solde : différence entre le débit et le crédit d'un compte :

débitéur si : $\text{débit} > \text{crédit}$,

créditeur si : $\text{crédit} > \text{débit}$,

nul si : $\text{débit} = \text{crédit}$.

Stock final : valeur des éléments en stock dans l'entreprise au dernier jour de l'exercice (en général au 31 décembre).

Stock initial : valeur des éléments en stock dans l'entreprise au premier jour de l'exercice (en général au 1^{er} janvier).

Taux d'amortissement : fixé par le chef d'entreprise en conformité avec l'expérience et les usages du commerce, il prend en considération :

- l'usure (degré d'utilisation du bien),
- l'usage (condition d'utilisation du bien),
- l'obsolescence (changement technique).

Taxes : versements institués par l'autorité publique, notamment pour le financement d'actions d'intérêt économique ou social (formation continue, apprentissage, effort construction...).

Titres de participation : titres acquis et conservés parce qu'ils permettent d'exercer une influence sur la société émettrice et d'en assurer le contrôle.

Titres de placement : titres négociables acquis et cessibles à tout moment en vue d'en retirer un revenu direct ou une plus-value.

Ils sont réalisables immédiatement en cas de besoin. Ils n'ont pas été acquis pour être conservés indéfiniment ni pour exercer une influence quelconque sur la gestion des sociétés en question.

Vente : terme désignant la cession de biens liés au cycle d'exploitation, c'est-à-dire de biens ayant été achetés pour être revendus :

Entreprise commerciale : ventes de marchandises.

Entreprise industrielle : ventes de produits finis.

N.B. : Pour les immobilisations préférer le verbe *céder* de préférence à *vendre* ; ce ne sont d'ailleurs pas des ventes à proprement parler.

MARCHANDISES = ACHETER ET VENDRE

IMMOBILISATIONS = ACQUÉRIR ET CÉDER

Première étape

QU'EST-CE QUE LA COMPTABILITÉ ?

La comptabilité :

n'est pas une religion... malgré tous les mystères qui apparaissent aux non-initiés ;
n'est pas une science... elle n'a pas de loi au sens scientifique ;
n'est pas une branche des mathématiques... bien sûr, elle utilise les chiffres mais ne procède qu'à des additions et... quelques soustractions ;

elle est un « SAVOIR-FAIRE », une « TECHNIQUE », une « PRATIQUE »... un « ART » (pour certains) environnée « D'ERREURS À NE PAS FAIRE »... si nombreuses qu'il faudrait commencer par là.

Exemple : Débit ? C'est plus ou c'est moins ?

Elle s'apparente assez bien à la natation, faite comme elle d'équilibre et de mouvements lents et gracieux... pour avancer et atteindre le but.

Son objet :

ENREGISTRER les OPÉRATIONS d'une ENTREPRISE dans des COMPTES.

4 MOTS ESSENTIELS :

ENTREPRISE : il faut distinguer l'entreprise individuelle et l'entreprise sociétariaire.
Pour débiter, nous nous situons dans l'entreprise individuelle.

OPÉRATIONS : emprunter, rembourser, acheter, vendre, payer des salaires, des taxes, des cotisations, encaisser des créances, payer des dettes...

Il faut distinguer les opérations juridiques, économiques et financières et juridico-économico-financières.

ENREGISTRER : c'est-à-dire les photographier, les consigner, sur des registres, livres, fiches, CD, disques durs, peu importe le support.

Enregistrer pour conserver, pour se souvenir, pour informer, pour renseigner, pour aider à la gestion, pour justifier, pour diriger.

COMPTES : un compte, ce n'est qu'un simple tableau en deux parties où l'enregistrement est effectué selon des conventions. (On roule à droite et on dépasse à gauche, sinon c'est l'anarchie ou la Grande Bretagne.)

Le mot COMPTE n'a rien à voir avec le verbe *compter*, ni même avec beaucoup d'autres sens du mot *compte* : « lui donner son compte », « lui régler son compte », « compte à rebours », « se rendre compte », « tenir compte »...

ATTENTION

Beaucoup de mots ont en comptabilité un sens différent du sens habituel. Ce qui embrouille tout si on ne prend pas la peine de donner au mot le sens nouveau, spécifique à la comptabilité.

La comptabilité a un vocabulaire spécifique, des mots nouveaux, mais surtout des mots anciens avec un sens nouveau.

La comptabilité est une technique ; chaque technique a son langage.

Deuxième étape

LE BILAN

Le bilan est un tableau et ce n'est qu'un tableau regroupant les divers éléments de la fraction de patrimoine affectée à l'entreprise.

Dans l'entreprise individuelle, une personne AFFECTÉE à la création et à l'exploitation d'une entreprise une FRACTION de son patrimoine.

Les éléments de cette fraction de patrimoine sont de trois ordres :

- des biens : terrains, constructions, matériel, mobilier, stock...
- des créances : sur les clients, la banque...
- des dettes : envers les fournisseurs, l'état, les organismes sociaux...

La valeur nette de cette fraction de patrimoine peut être calculée en additionnant les biens et les créances et en soustrayant les dettes.

(Éviter absolument les termes *positif, négatif, plus, moins.*)

Exemple :

l'entreprise de bonbons de M. Jules comprend :

- des biens pour 12 000 euros,
- des créances pour 3 000 euros,
- des dettes pour 5 000 euros.

Nous obtenons une valeur nette de $12\,000 + 3\,000 - 5\,000 = 10\,000$ euros.

Cette valeur nette, c'est le CAPITAL.

Attention : erreur à éviter : confondre somme en euros et somme en espèces.

Exemple :

- d'une part, une somme en euros peut ne pas être une somme en espèces (un stock de bonbons de 1 000 euros, ce sont des euros de bonbons),
- d'autre part, une somme en espèces peut ne pas être une somme en euros (1 000 dollars en billets),
- bien sûr, une somme en espèces peut être en même temps une somme en euros (un billet de 500 euros).

Le capital est une valeur, une évaluation qui ressort de la formule suivante :

$$\text{BIENS} + \text{CRÉANCES} - \text{DETTES} = \text{CAPITAL}$$

ou

$$\text{BIENS} + \text{CRÉANCES} = \text{DETTES} + \text{CAPITAL}$$

Exemple :

l'entreprise de bonbons de M. Jules comprend :

- des biens pour 12 000 euros,
- des créances pour 3 000 euros,
- des dettes pour 5 000 euros.

$$12\ 000 + 3\ 000 - 5\ 000 = 10\ 000$$

$$12\ 000 + 3\ 000 = 10\ 000 + 5\ 000$$

Ce qui peut être représenté verticalement au lieu de s'écrire horizontalement :

Biens	12 000	Capital	10 000
Créances	3 000	Dettes	5 000

Remarques fondamentales : ce tableau est un BILAN.

La partie gauche s'appelle ACTIF. La partie droite s'appelle PASSIF.

L'ACTIF ET LE PASSIF SONT ÉGAUX

Il ne peut pas en être autrement, puisque le capital fait la différence.

Il s'agit d'une CONVENTION.

Comme celles-ci : les Français roulent à droite et les Anglais à gauche ; les femmes boutonnent leurs vêtements droite sur gauche et les hommes gauche sur droite.

L'actif étant à gauche, le passif s'est retrouvé à droite, évidemment.

Ce qui donne

Bilan			
Actif		Passif	
Biens	12 000	Capital	10 000
Créances	3 000	Dettes	5 000

$$\text{ACTIF} = \text{PASSIF}$$

C'est l'égalité fondamentale :

- elle n'est pas obtenue, elle est voulue ;
- elle est un point de départ et constitue un moyen de contrôle.

Le capital est donc au passif (tant mieux pour l'égalité) MAIS CE N'EST PAS UNE DETTE.

Au contraire, c'est ce qui resterait au chef d'entreprise s'il n'y avait plus aucune dette.

Attention :

Ne jamais dire : « Le capital, c'est une dette de l'entreprise envers le chef d'entreprise. » C'est une ânerie monumentale.

Nous nous situons ici dans le cadre d'une entreprise individuelle ; pour une entreprise sociétaire, l'interprétation serait différente. Mais... une chose à la fois.

Le capital n'est pas toujours une somme d'argent ; ce serait une somme d'argent si le chef d'entreprise :

- vendait ses biens : 12 000,
- recouvrait ses créances : 3 000,
- et payait les dettes : 5 000.

Il lui resterait 10 000 en espèces et... l'entreprise aurait disparu.

À l'actif, il y a des biens et des créances et ces biens et créances sont CLASSÉS.

Au passif, il y a le capital et les dettes et ce capital et ces dettes sont CLASSÉS.

Différents classement sont possibles, ils varient avec la législation applicable. Pour notre pays, ils varient avec le plan comptable.

L'actif et le passif évoluent : ils augmentent ou diminuent grâce ou à cause des opérations juridiques, économiques, financières ou juridico-économico-financières de l'entreprise.

Ainsi :

- les biens sont acquis ou cédés,
- les stocks sont achetés ou vendus,
- les créances sont contractées ou recouvrées,
- les dettes sont contractées ou éteintes,
- le capital évolue aussi grâce au profit ou... à la perte.

Exemple :

se procurer un bilan et l'examiner attentivement en pesant chaque terme et en se posant des questions.

Question :

Le capital peut-il être à l'actif ?

Bien sûr.

Mais cela signifierait que les dettes, supérieures aux biens et aux créances, ne pourraient être toutes payées... Hélas !

Il ne resterait au chef d'entreprise que des dettes.

Le capital serait à l'actif et serait... une dette.

Mauvaise gestion, mauvaise conjoncture peut-être mais avenir inquiétant sûrement.

VOCABULAIRE :

Les éléments du bilan s'appellent POSTES (poste d'actif, poste de passif).

Un regroupement homogène de postes s'appelle CHAPITRE (immobilisations, dettes, disponibilités).

Troisième étape

LES FLUCTUATIONS DES POSTES DE BILAN

Principe : les opérations vont modifier en plus ou en moins les éléments du bilan.

Exemples :

- la remise d'un chèque par un client diminue la créance client ;
- la remise d'un chèque à un fournisseur diminue la dette fournisseur ;
- l'acquisition à crédit d'un matériel augmente le bien matériel.

Ainsi de suite pour toutes les opérations qui modifient la situation de l'entreprise dans les biens, les créances et les dettes.

Mais... nous observons que chaque opération entraîne deux modifications au bilan (cette remarque est fondamentale).

Exemples :

Ainsi la remise d'un chèque par un client, si elle diminue la créance client, augmente en contrepartie la créance banque.

Dans ce cas précis, un actif a augmenté (banque) et un autre actif a diminué (créances) de la même somme. Donc l'égalité subsiste au même niveau.

Ainsi la remise d'un chèque à un fournisseur diminue la dette fournisseur et en contrepartie diminue la créance banque.

Dans ce cas précis, un actif a diminué (banque) et un passif a diminué (fournisseurs) de la même somme. Donc l'égalité subsiste au même niveau.

Ainsi l'acquisition à crédit d'un matériel augmente le bien matériel et en contrepartie augmente la dette fournisseurs.

Dans ce cas précis, un actif (immobilisation) a augmenté et un passif (fournisseur) a augmenté de la même somme. Donc l'égalité subsiste au même niveau.

Remarques : avec ces trois exemples... simples, nous relevons des erreurs à éviter, à ne pas faire :

- croire que lorsque qu'il y a plus il y aura nécessairement moins (c'est vrai pour l'exemple 1, et erroné pour l'exemple 2),
- croire que lorsqu'il y a mouvement d'actif, il y aura nécessairement mouvement de passif (c'est vrai pour les exemples 2 et 3 et erroné pour l'exemple 1).

Conclusion :

Il y a donc et ne peut y avoir théoriquement que 4 cas :

- un actif qui augmente et un actif qui diminue : exemple 1,
- un passif qui diminue et un actif qui diminue : exemple 2,
- un actif qui augmente et un passif qui augmente : exemple 3,
- un passif qui diminue et un passif qui augmente : acceptation d'un effet fournisseur.

Ainsi, si nous remplaçons *actif* par A, *passif* par P, *augmente* par + et *diminue* par -

- 1 A+ & P+
- 2 A+ & A- L'ordre n'est pas impératif.
- 3 P- & A-
- 4 P- & P+

Remarquons que :

dans tous ces cas, l'égalité du bilan subsiste mais à des niveaux différents ; chaque opération entraîne deux modifications au bilan... et rien d'autre... c'est pourquoi elles sont appelées *opérations de situation* ou *faits de bilan*.

Exercice :

1/ Une personne décide d'affecter 10 000 euros à la création d'une entreprise.

Établissons le bilan :

Bilan			
Actif		Passif	
Caisse	10 000	Capital	10 000

Il est inutile de faire les totaux de l'actif et du passif : il y a égalité.

2/ Cette personne décide de porter 9 000 euros à la banque.

Le poste *banque* augmente.

Le poste *caisse* diminue.

Nous sommes dans le cas : actif qui augmente et actif qui diminue.

Nouveau bilan :

Bilan			
Actif		Passif	
Banque	9 000	Capital	10 000
Caisse	1 000		

3/ Cette personne acquiert un matériel 5 000 euros.

Le poste *matériel* augmente.

Le poste *fournisseurs* augmente.

Nous sommes dans le cas : actif qui augmente et passif qui augmente.

Bilan			
Actif		Passif	
Matériel	5 000	Capital	10 000
Banque	9 000	Fournisseurs	5 000
Caisse	1 000		

4/ Cette personne adresse un chèque de 1 000 euros au fournisseur.

Le poste *fournisseurs* diminue.

Le poste *banque* diminue.

Nous sommes dans le cas : passif qui diminue et actif qui diminue.

Bilan			
Actif		Passif	
Matériel	5 000	Capital	10 000
Banque	8 000	Fournisseurs	4 000
Caisse	1 000		

5/ Cette personne accepte une traite de 2 000 euros à l'ordre du fournisseur. (Accepter une traite, c'est s'engager à payer telle somme à telle date. Cette acceptation est une autre dette par rapport à la dette initiale envers le fournisseur.)

Le poste *fournisseurs* diminue.

Le poste *effet à payer* augmente.

Nous sommes dans le cas rare : passif qui augmente et passif qui diminue.

Bilan			
Actif		Passif	
Matériel	5 000	Capital	10 000
Banque	8 000	Fournisseurs	2 000
Caisse	1 000	Effets à payer	2 000

Nous avons là un beau bilan avec des biens (matériel) des créances (banque) des dettes (fournisseurs, effets à payer) et le capital égal à lui-même...

... toujours égal à lui même parce que pour qu'il change, il faut gagner de l'argent. Et pour gagner de l'argent, il faut, c'est tout simple, acheter des marchandises et les vendre plus cher.

Remarque :

Le bilan n'est pas établi après chaque opération.

Nous gagnerons de l'argent pour rémunérer le capital, le chef d'entreprise, pour investir et créer des emplois et... donc gagner plus encore.

Quatrième étape

LES COMPTES DE BILAN

Les mouvements de postes vont être enregistrés dans des tableaux divisés en deux parties, un côté pour les augmentations et l'autre côté pour les diminutions.

Ces tableaux sont appelés *comptes*.

Le compte :

Il y aura donc un compte par poste et autant de comptes que de postes. À chaque poste d'actif correspondra un compte de passif et à chaque poste de passif correspondra un compte de passif.

Ce sont les comptes de bilan.

Bilan	{	Postes d'actif	Comptes d'actif	}	Comptes de bilan
		Postes de passif	Comptes de passif		

Ne pas confondre poste et compte.

Le poste est un élément du bilan.

Le compte est un tableau qui enregistre les mouvements du poste... celui dont il porte le nom.

Exemple :

- poste caisse → compte caisse,
- poste banque → compte banque,
- poste clients → compte client,
- poste fournisseurs → compte fournisseurs.

À chaque poste son compte.

Le compte est divisé en deux parties : la partie gauche s'appelle DÉBIT ; la partie droite s'appelle CRÉDIT.

Débit, crédit... simple question de vocabulaire.

Tout au début de la comptabilité on parlait de *doit* et *avoir*. Sur un bateau, c'est babord et tribord. À chacun son vocabulaire.

La différence entre le total des débits d'un compte et le total des crédits du même compte s'appelle le solde de ce compte.

Débiter un compte, c'est enregistrer une opération et porter la somme à gauche. Créditer un compte, c'est enregistrer une opération et porter la somme à droite.

Si débit > crédit, on a un solde débiteur ; si crédit > débit, on a un solde créditeur.

L'enregistrement des opérations :

Question fondamentale : puisque le compte est divisé en deux parties, et qu'il doit enregistrer les augmentations et les diminutions du poste... où les augmentations seront-elles enregistrées ? Les diminutions l'étant de l'autre côté.

Réponse simple et convention adoptée :

Les augmentations du poste seront enregistrées dans le compte du côté où le poste se trouve au bilan. C'est tout simple.

Ainsi pour les postes d'actif, qui se trouvent à gauche du bilan, le compte d'actif fonctionnera ainsi :

Compte d'actif	
Débit	Crédit
Augmentation	Diminution

Ainsi pour les postes de passif, qui se trouvent à droite du bilan, le compte de passif fonctionnera ainsi :

Compte de passif	
Débit	Crédit
Diminution	Augmentation

Donc *débit* signifie *gauche* et non *plus* ; *crédit* signifie *droite* et non *moins*.

Les règles de fonctionnement des comptes de bilan (car il y a d'autres comptes que les comptes de bilan).

Poste d'actif Compte d'actif		Poste de passif Compte de passif	
Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
Débit	Crédit	Débit	Crédit

Débiter un compte, c'est enregistrer au débit ; créditer un compte, c'est enregistrer au crédit.

Exemple :

1/ M. Jules crée un entreprise en affectant 10 000 euros.

Il y a augmentation d'un compte d'actif (caisse, poste d'actif) et augmentation d'un compte de passif (capital, poste de passif).

Caisse		Capital	
D	C	D	C
10 000			10 000

2/ M. Jules porte à la banque 9 000 euros (c'est un dépôt en compte courant).

Il y a augmentation d'un compte d'actif (banque, poste d'actif) et diminution d'un compte d'actif (caisse, poste d'actif).

Caisse		Banque	
D	C	D	C
	9 000	9 000	

3/ M. Jules acquiert à crédit un matériel 5 000 euros.

Il y a augmentation d'un compte d'actif (matériel, poste d'actif) et augmentation d'un compte de passif (fournisseur, poste de passif).

Matériel		Fournisseur	
D	C	D	C
5 000			5 000

4/ M. Jules adresse au fournisseur un chèque de 1 000 euros.

Il y a diminution d'un compte d'actif (banque, poste d'actif) et diminution d'un compte de passif (fournisseurs, poste de passif)

Banque	
D	C
	1 000

Fournisseur	
D	C
1 000	

Remarque : chaque opération est enregistrée au débit d'un compte et au crédit d'un autre compte. Jamais au débit et au crédit d'un même compte.

Synthèse des comptes après enregistrement des quatre opérations :

Capital	
D	C
	1 000

Matériel	
D	C
5 000	

Fournisseur	
D	C
1 000	5 000

Banque	
D	C
9 000	1 000

Caisse	
D	C
10 000	9 000

Cet ensemble de comptes s'appelle le grand livre. Évidemment, dans le compte, il n'y a pas que la somme. Y sont également inscrits la date et le libellé de l'opération.

La liste des comptes avec leur contenu et leur solde, c'est la *balance*.

Comptes	Totaux		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Capital		10 000		10 000
Fournisseurs	1 000	5 000		4 000
Matériel	5 000		5 000	
Banque	9 000	1 000	8 000	
Caisse	10 000	9 000	1 000	
Totaux	25 000	25 000	14 000	14 000

Les totaux sont évidemment égaux. Sinon : erreurs, recherches, corrections.

Conclusion :

Avec les deux colonnes de soldes, nous pouvons établir le bilan.

Bilan au 1 ^{er} septembre			
Actif		Passif	
Matériel	5 000	Capital	10 000
Banque	8 000	Fournisseur	4 000
Caisse	1 000		
	14 000		14 000

Itinéraire suivi :

- opérations,
- traduction en débits et crédits,
- enregistrement dans les comptes,
- balance,
- bilan.

Il y avait quatre opérations. Avec quarante, quatre cents, quatre mille, quarante mille, quatre cents mille... ce serait plus long, mais aussi simple.

Cinquième étape

LES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION

LES FAITS DE GESTION

Rappels :

1) Nous avons rencontré et analysé les opérations de situation encore appelées faits de bilan. Elles entraînent chacune deux modifications au bilan, d'où quatre groupes d'opérations :

- actif qui augmente, passif qui augmente,
- actif qui augmente, actif qui diminue,
- passif qui diminue, actif qui diminue,
- passif qui diminue, passif qui augmente.

2) Le compte est divisé en deux parties :

- la partie gauche s'appelle DÉBIT,
- la partie droite s'appelle CRÉDIT.

3) La différence entre le total des débits d'un compte et le total des crédits du même compte s'appelle le solde de ce compte.

4) Débitier un compte, c'est enregistrer une opération et porter la somme à gauche.

5) Créditer un compte, c'est enregistrer une opération et porter la somme à droite.

6) Si débit > crédit, on a un solde débiteur.

7) Si crédit > débit, on a un solde créditeur.

8) Les augmentations du poste seront enregistrées dans le compte du côté où le poste se trouve au bilan.

Pour les postes d'actif, qui se trouvent à gauche du bilan, le compte d'actif fonctionnera ainsi :

Compte d'actif	
Débit	Crédit
Augmentation	Diminution

Pour les postes de passif, qui se trouvent à droite du bilan, le compte de passif fonctionnera ainsi :

Compte de passif	
Débit	Crédit
Diminution	Augmentation

Synthèse :

Les règles de fonctionnement des comptes de bilan (car il y a d'autres comptes que les comptes de bilan) :

Poste d'actif		Poste de passif	
Compte d'actif		Compte de passif	
Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
Débit	Crédit	Débit	Crédit

Les opérations d'exploitation ou faits de gestion :

Il existe une seconde catégorie d'opérations : les opérations d'exploitation ou faits de gestion.

Il n'y en a pas de troisième.

Ces opérations d'exploitation sont typiquement économiques, elles constituent l'activité de l'entreprise.

Exemples :

- payer les salaires,
- payer les impôts,
- payer les cotisations sociales,
- payer le téléphone,
- acheter et vendre au comptant ou à crédit des marchandises,
- accorder ou obtenir des rabais, remises, ristournes et escomptes...

Les opérations de gestion sont les plus importantes, elles correspondent au dynamisme de l'entreprise.

Elles n'entraînent qu'une seule modification au bilan.

Exemples :

Payer les salaires → diminution de la trésorerie (banque, banque postale, caisse) par crédit d'un compte de bilan.

Encaisser des commissions → augmentation de la trésorerie (banque, banque postale, caisse) par un crédit d'un compte de bilan.

Il semble, à première vue (à courte vue), qu'il n'y a pas de contrepartie à ce débit ou à ce crédit d'un compte de bilan. Ces opérations d'exploitation font naître et apparaître les charges et les produits.

Définitions :

Charges : phénomène économique né de l'exploitation, générateur de produits et donc de profits.

Produit : phénomène économique né de l'exploitation, générateur de profits.

Le mot *produit* a un petit côté plaisant et agréable, alors que le mot *charge* a un côté déplaisant et regrettable. Mais les charges sont indispensables à l'entreprise. Car sans charge, pas de produit ; sans produit, pas de profit.

Activité économique de l'entreprise :

Exploitation = Charges → Produits → Profit (en principe).

Exemple : Achats → Ventes → Bénéfice.

La principale charge, ce sont les achats.

Le principal produit, ce sont les ventes. (Au moins dans les entreprises industrielles ou commerciales.)

Dans une entreprise commerciale : achats de marchandises - ventes de marchandises.

Dans une entreprise industrielle : achats de matières premières - ventes de produits finis.

Plus il y a de charges, plus il y a (normalement) de produits et donc de profits. Il convient de bien gérer le tout évidemment. C'est le problème du chef d'entreprise et non du comptable. Mais le comptable peut et doit aider à la gestion en informant judicieusement le chef d'entreprise et en l'informant suffisamment à temps. Ne pas attendre la fin de l'exercice pour annoncer une perte annuelle, ou pour annoncer qu'un client ne paye pas.

Sixième étape

UN EXERCICE COMPTABLE

Principe :

Les opérations d'une entreprise d'exploitation seront enregistrées dans un compte de bilan et en contrepartie dans un autre compte appelé compte de gestion.

Il y aura donc deux comptes de gestion : le compte de charges et le compte de produits.

C'est bien... mais... enregistré où ? au débit ? au crédit ?

C'est encore très simple :

- les charges seront enregistrées au débit,
- les produits seront enregistrés au crédit.

Pourquoi ? Parce que... prenons quatre exemples :

1/ Règlement des salaires par chèques :

La créance (banque, actif) diminue ; le compte banque doit être crédité.
Donc le compte de charges salaires sera débité.

2/ Vente au comptant par chèque :

La créance (banque, actif) augmente ; le compte banque doit être débité.
Donc le compte de produits ventes sera crédité.

3/ Encaissement de commissions par virement:

La créance (banque, actif) augmente ; le compte banque doit être débité.
Donc le compte de produits commissions sera crédité.

4/ Achat à crédit à un fournisseur :

La dette (fournisseur, passif) augmente ; le compte fournisseur sera crédité.
Donc le compte de charges achats sera débité.

La règle :

La règle de fonctionnement des comptes de gestion est un corollaire (une conséquence) de la règle adoptée pour le fonctionnement des comptes de bilan.

Si les charges sont au débit, c'est parce qu'elles correspondent toujours à une augmentation de passif ou à une diminution d'actif et que dans ces deux cas il y a un crédit.

Si les produits sont au crédit, c'est parce qu'ils correspondent toujours à une augmentation d'actif ou à une diminution de passif et que dans ces deux cas il y a un débit.

Donc nous aurons quatre opérations de plus :

- charges et actif qui diminue,
- charges et passif qui augmente,
- produits et actif qui augmente,
- produits et passif qui diminue.

Conclusion :

Il y a au total huit opérations possibles :

- 1/ actif qui augmente et passif qui augmente,
- 2/ actif qui augmente et actif qui diminue,
- 3/ passif qui diminue et actif qui diminue,
- 4/ passif qui augmente et passif qui diminue,
- 5/ charges et actif qui diminue,
- 6/ charges et passif qui augmente,
- 7/ produits et actif qui augmente,
- 8/ produits et passif qui diminue.

Septième étape

LA NORMALISATION COMPTABLE

Introduction

Toute vie en société nécessite le respect des Dix Commandements. Sinon c'est l'anarchie et aucune comparaison ne devient possible.

Il est donc apparu utile d'approfondir les règles d'établissement des comptes des entreprises et ce pour les raisons suivantes :

- la comptabilité est un moyen de gestion et de direction des entreprises qui évoluent dans un environnement ;
- la comptabilité est un moyen de preuves entre commerçants (1673 : Colbert impose aux commerçants la tenue de livres de comptes → règle de forme) ;
- la comptabilité est un moyen d'information des associés, salariés, tiers et épargnants ;
- la comptabilité est un moyen de calcul de l'assiette des différents impôts.

Dès lors, pour protéger les intérêts des intervenants économiques, le législateur est intervenu en imposant aux entreprises soit la présentation, soit la publication d'informations sur leur situation financière.

De fait, la comptabilité devait être réglementée, d'où l'élaboration d'un plan comptable général.

En tant que cadre général de la normalisation comptable, le plan comptable général sera applicable, en l'absence de dispositions particulières, à toute entreprise soumise à l'obligation d'établir des comptes annuels.

Les sources législatives et réglementaires

Le Code de commerce :

Ce code (art. L 123-12 à L 123-28 et R123-172 à R 123-208) et les dispositions prises pour son application constituent un cadre unique des règles comptables.

Le plan comptable :

Définition

Le plan comptable d'une entreprise, c'est la liste des comptes utilisés dans la comptabilité de cette entité. Le plan comptable varie d'une entreprise à l'autre selon sa nature, son importance ou sa forme juridique.

Historique

Avant 1942 : c'est la fantaisie générale.

1942 : à l'instigation de l'Occupant et dans le cadre de l'économie dirigée, un premier plan comptable officiel est élaboré. Peu appliqué, et pour cause, il a été abandonné dès 1944.

1947 : un deuxième plan comptable est établi – hâtivement – dont les erreurs ont été corrigées dès 1950.

1957 : un troisième plan comptable voit le jour, mieux pensé... qui sera appliqué vingt-cinq ans.

1982 : l'évolution, le progrès, le besoin nous valent un quatrième plan comptable.

1999 : une réforme vient modifier le plan comptable de 1982 dans la mise en place d'un cadre réglementaire plus strict. Règlement CRC 99-03.

Précision

Le plan comptable général se décompose en :

1/ comptes de capitaux ;

2/ comptes d'immobilisations ;

3/ comptes de stocks ;

4/ comptes de tiers ;

5/ comptes de trésorerie ;

(ces 5 classes correspondent aux comptes de bilan) ;

6/ comptes de charges ;

7/ comptes de produits

(ces 2 classes correspondent aux comptes de gestion) ;

8/ comptes spéciaux ;

9/ comptes analytiques d'exploitation.

Les principes comptables

La régularité : c'est l'application des règles.

La sincérité : c'est l'application de bonne foi des règles.

Le principe de continuité de l'exploitation : pour l'établissement des comptes annuels, le commerçant, personne physique ou morale, est présumé poursuivre ses activités.

Le principe de spécialisation des exercices ou d'indépendance des exercices ou d'autonomie : le principe de la durée de 12 mois pour un exercice comptable a été retenu. Les comptes de régularisation sont donc utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice les charges et les produits qui le concernent effectivement, et cela seulement.

Le principe de nominalisme ou des coûts historiques ou de stabilité de l'unité monétaire : il consiste à respecter la valeur nominale de la monnaie sans tenir compte de la variation de son pouvoir d'achat. Cette position est de plus en plus controversée et il ne serait pas étonnant qu'elle disparaisse.

Le principe de prudence : la prudence apparaît comme l'appréciation raisonnable des faits afin d'éviter le risque de transfert sur l'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et les résultats de l'entreprise.

Le principe de fixité ou de permanences des méthodes : la cohérence des informations comptables au cours des périodes successives, appelées exercices, implique la permanence dans l'application des règles et procédures. Toutefois, en cas de changement exceptionnel dans la situation du commerçant, l'article 11 du Code de commerce permet une modification de méthode.

Le principe d'importance relative : il s'agit de la possibilité de regrouper des comptes.

Le principe de non-compensation : édicté par l'article 13 du Code de commerce, il stipule qu'aucune compensation ne peut être effectuée entre les postes d'actif, de passif, de charges et de produits (sauf exception : rabais).

Le principe de bonne information : les utilisateurs des comptes doivent disposer d'une information suffisante et significative, bref objective (*fairness*).

Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence : IAS n° 1 : les transactions et les autres événements de la vie de l'entreprise doivent être enregistrés et présentés conformément à leur nature et à la réalité financière, sans s'en tenir uniquement à leur appartenance juridique.

Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : La Palice n'aurait pas écrit mieux que l'article 13 alinéa 3 du Code de commerce : « le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent ».

Conclusion

Ces quelques principes fondamentaux ne vont cesser d'évoluer à travers le temps. Ainsi, le principe de nominalisme et de prudence sont en pleine turbulence.

Pour retenir sans difficulté les principes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- nominalisme,
- importance relative,
- prudence,
- apparence,
- fixité,
- information bonne,
- non-compensation,
- intangibilité.

Huitième étape

LA VARIATION DE STOCKS

Le principe :

En toute comparaison, il faut comparer ce qui est comparable :
des choux à des choux,
des vélos à des vélos,
et surtout une quantité vendue à la même quantité achetée ou produite.

Dans l'entreprise commerciale (achat pour revendre sans transformation du produit dans sa nature) :

ANNÉE 20 N

M. Jid :

- achète à crédit 100 vélos à 1 000 l'unité = achat 100 000,
- vend 80 vélos à 1 200 l'unité = vente 96 000.

Brut de fonderie, le résultat de cette activité nous donne une perte de 4 000. Or il en est tout autrement.

Ainsi deux raisonnements peuvent être réalisés :

Le premier sur des quantités :

Achat	100
Vente	80
Solde	20

Soit dans un compte de résultat :

Compte de résultat	
Charge	Produit
Achat marchandises 100	Ventes marchandises 80

À ce stade, nous comparons le prix d'achat de 100 vélos au prix de vente de 80 vélos. Il ressort donc une inégalité flagrante dans la logique de ce calcul.

Pour rétablir les chiffres, je dois comparer soit le prix de vente de 80 vélos au prix d'achat de 80 vélos, soit le prix d'achat de 100 vélos au prix de vente 100 vélos.

Mais comme à la fin d'une période les vélos invendus ne peuvent être repris dans les ventes, il ne me reste plus qu'une solution : la comparaison de 80 vélos vendus au prix d'achat de ces vélos.

En conséquence, il reste un stock de 20 vélos qui ne constitueront une charge que lors de l'exercice de leur vente.

Il faut donc ajuster les achats pour les ramener de 100 à 80.

Compte de résultat	
Charge	Produit
Achat marchandises 100	Ventes marchandises 80
Variation stock - 20	
Total charges 80	Total produit 80

La contrepartie de cette écriture est le compte stock, compte d'actif qui augmente par le débit et diminue par le crédit.

Le deuxième sur les flux financiers :

Achat $100 \times 1\,000 = 100\,000$
 Vente $80 \times 1\,200 = 96\,000$
 Solde 20 vélos à 1 000 (coût de revient) soit 20 000

Soit dans un compte de résultat :

Compte de résultat	
Charge	Produit
Achat marchandises 100 000	Ventes marchandises 96 000

À ce stade nous comparons le prix d'achat de 100 vélos au prix de vente de 80 vélos. Il ressort donc une inégalité flagrante dans la logique de ce calcul.

Pour rétablir les chiffres, je dois comparer soit le prix de vente de 80 vélos au prix d'achat de 80 vélos, soit le prix d'achat de 100 vélos au prix de vente 100 vélos.

Mais comme à la fin d'une période les vélos invendus ne peuvent être repris dans les ventes, il ne me reste plus qu'une solution : la comparaison de 80 vélos vendus au prix d'achat de ces vélos.

En conséquence il reste un stock de 20 vélos qui ne constitueront une charge que lors de l'exercice de leur vente.

Il faut donc ajuster les achats pour les ramener de 100 à 80.

Compte de résultat	
Charge	Produit
Achat marchandises 100 000	Ventes marchandises 96 000
Variation stock - 20 000	
Total charges 80 000	Total produit 96 000

La contrepartie de cette écriture est le compte stock compte d'actif qui augmente par le débit et diminue par le crédit.

ANNÉE 20 N + 1

M. Jid :

- a en stock au début de l'exercice 20 vélos,
- achète à crédit 80 vélos à 1 000 l'unité = achat 80 000,
- vend 95 vélos à 1 200 l'unité = Vente 114 000.

Brut de fonderie, le résultat de cette activité nous donne un bénéfice de 34 000. Or il en est tout autrement.

Ainsi, deux raisonnements peuvent être réalisés.

Le premier sur des quantités :

Stock	20
Achat	80
Vente	95
Solde	5

Soit dans un compte de résultat :

Compte de résultat	
Charge	Produit
Achat marchandises 80	Ventes marchandises 95

À ce stade, nous comparons le prix d'achat de 80 vélos au prix de vente de 95 vélos. Il ressort donc une inégalité flagrante dans la logique de ce calcul.

Pour rétablir les chiffres, je dois comparer soit le prix de vente de 95 vélos au prix d'achat de 95 vélos, soit le prix d'achat de 80 vélos au prix de vente 80 vélos.

Mais comme à la fin d'une période des vélos vendus ne peuvent être annulés des ventes, il ne me reste plus qu'une solution : la comparaison de 95 vélos vendus au prix d'achat de ces vélos.

En conséquence il reste un stock de 5 vélos qui ne constituera une charge que lors de l'exercice de leur vente.

Il faut donc ajuster les achats pour les amener de 80 à 95.

Compte de résultat	
Charge	Produit
Achat marchandises 80	Ventes marchandises 95
Variation stock + 15	
Total charges 95	Total produit 95

La contrepartie de cette écriture est le compte stock compte d'actif qui augmente par le débit et diminue par le crédit.

Le deuxième sur les flux financiers :

Achat 80 x 1 000 = 80 000
 Vente 95 x 1 200 = 114 000
 Solde 5 vélos à 1 000 (coût de revient) soit 5 000

Soit dans un compte de résultat :

Compte de résultat	
Charge	Produit
Achat marchandises 80 000	Ventes marchandises 114 000

À ce stade, nous comparons le prix d'achat de 80 vélos au prix de vente de 95 vélos. Il ressort donc une inégalité flagrante dans la logique de ce calcul.

Pour rétablir les chiffres, je dois comparer soit le prix de vente de 95 vélos au prix d'achat de 95 vélos, soit le prix d'achat de 80 vélos au prix de vente 80 vélos.

Mais comme à la fin d'une période les vélos invendus ne peuvent être repris dans les ventes, il ne me reste plus qu'une solution : la comparaison de 95 vélos vendus au prix d'achat de ces vélos.

En conséquence, il reste un stock de 5 vélos qui ne constituera une charge que lors de l'exercice de leur vente.

Il faut donc ajuster les achats pour les amener de 80 à 95.

Compte de résultat	
Charge	Produit
Achat marchandises 80 000	Ventes marchandises 114 000
Variation stock + 15 000	
Total charges 95 000	Total produit 114 000

La contrepartie de cette écriture est le compte stock compte d'actif qui augmente par le débit et diminue par le crédit.

En conséquence dans une entreprise commerciale, lorsque le stock augmente d'une année sur l'autre, la variation stock est négative (donc le solde du compte variation de stock est créditeur) et ce pour comparer ce qui est comparable.

Et inversement, lorsque le stock diminue d'une année sur l'autre, la variation de stock est positive (donc le solde du compte variation de stock est débiteur) et ce pour comparer ce qui est comparable.

Dans l'entreprise industrielle (achat de matières premières et fabrication de produits finis) :

M. Jules fabrique des brouettes.

Au début de son activité, les stocks de ferraille, de roues et de brouettes finies sont nuls.

Au cours de l'année N, M. Jules :

Achète :

- 10 000 kg de ferraille à 1 HT le kg,
- 1 000 roues à 20 HT la roue.

Produit : 1 000 brouettes.

Paye les ouvriers 10 000 pour fabriquer les brouettes.

Vend 800 brouettes à 45 HT la brouette.

Brut de fonderie, nous comparons les charges (matières et main-d'œuvre) de 1 000 brouettes avec les ventes de 800 brouettes.

Il existe donc un déséquilibre.

Or l'entreprise de M. Jules a produit de la valeur ajoutée en transformant des matières (ferraille et roues) en produit finis (brouettes).

Il est donc indispensable de comptabiliser cette richesse.

Le compte de résultat se présentera ainsi :

Compte de résultat		
Charge		Produit
Achat marchandises		Ventes de marchandises 36 000
Ferraille	10 000	
Roues	20 000	
Salaires	10 000	
Total charges	40 000	Total produit 36 000

Soit une perte brute de 4 000.

Or la production est une valeur ajoutée de l'entreprise qui doit être prise en considération. Il y a donc constatation d'un stock de produit fini conséquence d'un accroissement de la valeur ajoutée et futur chiffre d'affaires.

Ce qui nous amène au compte de résultat suivant :

Compte de résultat		
Charge		Produit
Achat marchandises		Ventes de marchandises 36 000
Ferraille	10 000	Stock de produits finis 8 000
Roues	20 000	
Salaires	10 000	
Total charges	40 000	Total produit 42 000

Soit un bénéfice brut de 2 000.

Ainsi nous constatons que lorsque le stock de produit finis augmente d'une année sur l'autre, la variation de stock est positive (donc le solde du compte de produit variation de stock est créditeur).

Et inversement, lorsque le stock de produits finis diminue d'une année sur l'autre, la variation de stock est négative (donc le solde du compte de produit variation de stock est débiteur).

Remarque :

Il est possible de trouver dans une entreprise industrielle à la fois des stocks de produits finis et des stocks de matières.

Les raisonnements restent identiques.

Neuvième étape

LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Analyses de l'opération... en lettres :

La TVA est une taxe sur le chiffre d'affaires.
Cette taxe alimente le budget de l'État.
Elle est payée par l'entreprise mais... elle ne la supporte pas.
Elle n'est pas une charge pour l'entreprise.
Elle est supportée par le client qui la paie en réglant le prix de vente.
Elle est une charge pour le consommateur final.
Le « profiteur », c'est l'État.
Le « payeur », c'est l'entreprise.
Le « supporteur », c'est le client.

Un commerçant ne devrait jamais se plaindre de la TVA qu'il paie au percepteur.
Il n'est qu'un relais entre son client et l'Etat. C'est le client qui devrait se plaindre car elle augmente le prix.

Analyse de l'opération... en chiffres :

1^{re} étape :

M. XX, commerçant, achète des marchandises à M. YY
pour un montant HT de 10 000.
M. YY ajoute la TVA, soit 2 000.
M. YY réclame donc à M. XX 12 000.

M. YY verse à l'État 2 000 et garde 10 000.

2^e étape :

M. XX vend à M. ZZ les marchandises, achetées à M. YY,
pour un montant de 15 000.
M. XX ajoute la TVA soit 3 000.
M. XX réclame donc à M. ZZ 18 000.

M. XX verse à l'État :
TVA collectée sur les ventes : 3 000
TVA déductible sur les achats : 2 000
TVA à verser : 1 000, ce qui correspond à 20 % de la valeur ajoutée,
(prix de ventes - prix d'achat des marchandises).

Conclusion :

M. YY a payé à l'État : 2 000.

M. XX a payé à l'État : 1 000.

L'État a donc encaissé 3 000.

M. YY a encaissé $12\ 000 - 2\ 000 = 10\ 000$.

M. XX a encaissé $18\ 000 - 1\ 000 - 12\ 000 = 5\ 000$.

M. ZZ a payé :

- pour l'État : 3 000,

- pour M. XX : 5 000,

- pour M. YY : 10 000.

Analyses de l'opération... en comptes :**Les comptes utilisés :**

Le radical des comptes de TVA : 445 :

- 4455 : État TVA à décaisser,

- 4456 : État TVA déductible,

• 44566 sur achats,

• 44562 sur immobilisations,

- 4457 : État TVA collectée.

Le fonctionnement des comptes :

Le compte 4456 État TVA déductible est débité du montant de la TVA figurant sur les factures d'achats.

Le compte 4457 État TVA collectée est crédité du montant de la TVA figurant sur les factures de ventes.

Le compte 4455 État TVA à décaisser enregistre, périodiquement, à son débit le solde du compte 4456 État TVA déductible, et à son crédit le solde du compte 4457 État TVA collectée.

Remarque :

Le fonctionnement de ces comptes sera étudié lors de la comptabilisation des opérations d'achats et de ventes.

Les règles fiscales applicables à cette taxe sont complexes. Il ne faut retenir, à ce niveau, que les éléments suivants :

Il existe plusieurs taux de TVA, dont principalement :

- TVA au taux normal : 20,00 %,
- TVA au taux réduit : 10,00 %,
- TVA au taux super réduit : 5,50 %.

Il existe des activités non soumises à la TVA. En conséquence cette taxe constitue une charge pour l'entreprise, à comptabiliser dans un compte 633.

La TVA à payer au titre du mois m correspond à la TVA collectée sur les ventes du mois m - TVA déductible sur les immobilisations acquises en m - la TVA déductible sur les achats du mois m.

Il s'agit là des très grandes lignes directrices.

La TVA à payer est réglée entre le 16 et le 24 du mois (date en fonction de la forme de l'entreprise et de son régime de TVA).

Les pièges à éviter :

- Vérifier le taux de TVA applicable ;
- bien retenir que la TVA à payer en novembre correspond à la TVA due au titre du mois d'octobre. En effet, il est difficile de régler le 15 novembre la TVA sur les opérations du mois de novembre ;
- la TVA déductible est calculée sur les achats et les acquisitions d'immobilisations ;
- la TVA collectée est calculée sur les ventes de l'entreprise ;
- la TVA à décaisser est égale à la TVA à payer.

TVA COLLECTÉE DE JANVIER	M
- TVA DÉDUCTIBLE DE JANVIER	M
= TVA DUE AU TITRE DE JANVIER	M
- CRÉDIT DE TVA REPORTABLE DÉCEMBRE	M - 1
= TVA À PAYER DE JANVIER	

Dixième étape

LA FACTURATION, LES ACHATS ET LES VENTES

Les principes communs aux achats et aux ventes :

- 1/ *Seules les factures font l'objet d'un enregistrement comptable. Les bons de commande, les devis, les bons de livraison... ne s'enregistrent pas.*
- 2/ *Un rabais est une réduction réparation d'une anomalie : retard de livraison, qualité moindre, mévente (caractère commercial).*
- 3/ *Une remise est une réduction considération : ami, bon client... (caractère commercial).*
- 4/ *Une ristourne est une réduction satisfaction : importance de l'opération, fidélité du client... (caractère commercial).*
- 5/ *L'escompte est une réduction remerciement : paiement avant échéance (caractère financier).*
- 6/ *Qu'il s'agisse de réduction financière ou commerciale, ces dernières peuvent figurer sur facture initiale ou d'avoir.*
- 7/ *Les rabais, remises, ristournes sur factures initiales ne se comptabilisent pas. Sur factures d'avoir, elles s'enregistrent.*
- 8/ *Qu'ils soient sur facture initiale ou d'avoir, les escomptes s'enregistrent toujours.*
- 9/ *Les réductions successives ne se cumulent pas. Elles se multiplient.*

Exemple :

Marchandises 100, remise 10 %, rabais 10 %, ristourne 10 %.

En comptabilité : $100 - 10 (100 \times 10 \%) - 9 (90 \times 10 \%) - 8 (80 \times 10 \%) = 73$
et non

$100 - 30 (100 \times 30 \%) = 70.$

- 10/ *La TVA se calcule après déduction des réductions commerciales et financières.*
- 11/ *Les rabais, remises et ristournes se calculent sur le brut.*
- 12/ *La TVA se calcule sur le net financier augmenté des frais accessoires (ports). (Attention aux emballages.)*

Les achats :*Les comptes utilisés :*

- de charges : 60/61/62 :
 - 601 Achats stockés de matières premières,
 - 602 Achats stockés autres approvisionnement,
- de bilan :
 - Fournisseur : 401,
 - TVA : 4456,
 - Trésorerie en cas d'achat comptant : 5.

Les principes :

Le compte de charges est débité,
 Le compte de TVA est débité,
 Le compte de fournisseur ou de trésorerie est crédité.

*Les exemples :**L'achat au comptant de marchandises 10 000 :*

La facture se présente ainsi :

Brut	10 000
TVA	2 000
Net	12 000

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
607	Achats de marchandises	10 000 HT	
4456	TVA déductible sur achats	2 000 TVA	
5	Banque, CCP, caisse		12 000 TTC
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises au fournisseur...</i>	

L'achat à crédit de marchandises 10 000 :

Brut	10 000
TVA	2 000
Net	12 000

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
607	Achats de marchandises	10 000 HT	
4456	TVA déductible sur achats	2 000 TVA	
401	Fournisseurs		12 000 TTC
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises au fournisseur...</i>	

L'achat à crédit de marchandises 10 000 avec un rabais accordé sur facture initiale de 10 % :

Brut	10 000	
Rabais	1 000	10 000 x 10 %
Net commercial	9 000	
TVA	1 800	
Net	10 800	

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
607	Achats de marchandises	9 000 HT	
4456	TVA déductible sur achats	1 800 TVA	
401	Fournisseurs		10 800 TTC
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises au fournisseur...</i>	

L'achat à crédit de marchandises 10 000 avec un rabais accordé sur facture initiale de 10 % et escompte de 5 % :

Brut	10 000	
Rabais	1 000	10 000 x 10 %
Net commercial	9 000	
Escompte	450	9 000 x 5 %
Net financier	8 550	
TVA	1 710	
Net		10 360

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
607	Achats de marchandises	9 000 HT	
4456	TVA déductible sur achats	1 710 TVA	
765	Escomptes obtenus		450 HT
401	Fournisseurs		10 360 TTC
<i>Libellé de l'écriture Achats de marchandises au fournisseur...</i>			

L'achat à crédit de marchandises 10 000 avec un port forfaitaire de 500 :

Brut	10 000
Net commercial	10 000
Port forfaitaire	500
Net	10 500
TVA	2 100
Net	12 600

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
607	Achats de marchandises	10 000 HT	
6241	Transports sur achats	500 HT	
4456	TVA déductible sur achats	2 100 TVA	
401	Fournisseurs		12 600 TTC
<i>Libellé de l'écriture Achats de marchandises au fournisseur...</i>			

OU

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
607	Achats de marchandises	10 000 HT	
66087	Frais accessoires d'achats de marchandises	500 HT	
4456	TVA déductible sur achats	2 100 TVA	
401	Fournisseurs		12 600 TTC
<i>Libellé de l'écriture Achats de marchandises au fournisseur...</i>			

OU

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
607	Achats de marchandises	10 500 HT	
4456	TVA déductible sur achats	2 100 TVA	
401	Fournisseurs		12 600 TTC
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises au fournisseur...</i>	

Les ventes :*Les comptes utilisés :*

- de produits : 70/72 :

- 701 ventes de matières premières,
- 707 ventes de marchandises,

de bilan :

- Clients : 411,
- TVA : 4457,
- Trésorerie en cas de vente comptant : 5.

Les principes :

Le compte de ventes est crédité.

Le compte de TVA est crédité.

Le compte de client ou de trésorerie est débité.

*Les exemples :**La vente au comptant de marchandises 10 000 :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
5	Banque, CCP, caisse	12 000 TTC	
4457	TVA collectée		2 000 TVA
707	Ventes de marchandises		10 000 HT
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Vente de marchandises au client...</i>	

La vente à crédit de marchandises 10 000 :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
411	Clients	12 000 TTC	
4457	TVA collectée		2 000 TVA
707	Ventes de marchandises		10 000 HT
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Vente de marchandises au client...</i>	

La vente à crédit de marchandises 10 000 avec un rabais accordé sur facture initiale de 10 % :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
411	Clients	10 800 TTC	
4457	TVA collectée		1 800 TVA
707	Ventes de marchandises		9 000 HT
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Vente de marchandises au client...</i>	

La vente à crédit de marchandises avec un rabais accordé sur facture initiale de 10 % et escompte de 5 % :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
411	Clients	10 360 TTC	
665	Escomptes accordés	450 HT	
4457	TVA collectée		1 710 TVA
707	Ventes de marchandises		9 000 HT
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Vente de marchandises au client...</i>	

La vente à crédit de marchandises 10 000 avec un port forfaitaire 500 :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
411	Clients	12 600 TTC	
4457	TVA collectée		2 100 TVA
7085	Port et frais accessoires facturés		500 HT
707	Ventes de marchandises		10 000 HT
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Vente de marchandises au client...</i>	

La vente à crédit de marchandises avec un port refacturé euro pour euro :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
411	Clients	12 600 TTC	
4457	TVA collectée		2 100 TVA
6242	Transport sur ventes		500 TVA
707	Ventes de marchandises		10 000 HT
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Vente de marchandises au client...</i>	

Les avoirs sur factures :

Le retour de marchandises :

Retour de marchandises dont le prix d'achat est de 1 000 :

Chez le client

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
401	Fournisseur	1 200 TTC	
607	Achats de marchandises		1 000 HT
4456	TVA déductible sur achats		200 TVA
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Facture d'avoir n°...</i>	

Chez le fournisseur

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
707	Ventes de marchandises	1 0000 HT	
4457	TVA collectée	200 TVA	
411	Clients		1 200 TTC
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Facture d'avoir n°...</i>	

Le rabais, la remise ou l'escompte :

Rabais, remises ou ristournes reçus sur factures d'avoir 1 000 :

Chez le client

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
401	Fournisseur	1 200 TTC	
609	Rabais, remise, ristourne obtenus sur achats		1 000 HT
4456	TVA déductible sur achats		200 TVA
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Facture d'avoir n°...</i>	

Chez le fournisseur

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
709	Rabais, remise, ristourne accordés sur achats	1 0000 HT	
4457	TVA collectée	200 TVA	
411	Clients		1 200 TTC
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Facture d'avoir n°...</i>	

Onzième étape

LES EMBALLAGES

Définition :

Le matériel d'emballage destiné à contenir les produits uniquement à l'intérieur de l'entreprise (citerne, fûts...) sont des installations techniques.

Les fournitures et matières d'emballage sont destinées à la fabrication des emballages.

Les emballages sont des objets destinés à contenir les produits ou marchandises livrés à la clientèle en même temps que leur contenu. Ils comprennent :

- *les emballages perdus* : destinés à être livrés avec leur contenu sans consignation ni reprise. Le prix de la marchandise comprend la valeur de l'emballage (bouteilles de parfum, boîtes de conserve...);
- *les emballages récupérables* : susceptibles d'être provisoirement conservés par le client et que le propriétaire s'engage à reprendre dans des conditions déterminées (palettes, caisses...). Ils peuvent être identifiables, c'est-à-dire individualisables à l'aide de marques, numéros, ou non identifiables c'est-à-dire fongibles ;
- *les emballages mixtes* : pouvant être indifféremment vendus en même temps que le produit ou consignés ou prêtés aux clients (bouteilles, palettes...).

Les comptes utilisés :

Acquisition :

- 2154 Matériels industriels : pour les matériels d'emballage.
- 2186 Emballages récupérables : pour les emballages récupérables identifiables.
- 6026 Achats d'emballages : il se décompose en :
 - 60261 Achats d'emballages perdus,
 - 60265 Achats d'emballages récupérables non identifiables,
 - 60267 Achats d'emballages à usage mixte.

Stock :

Pour les emballages stockés, le stock final ou initial est comptabilisé dans le compte

326 Stocks d'emballages : qui se décompose en :

- 3261 Stocks d'emballages perdus,
- 3265 Stocks d'emballages récupérables non identifiables,
- 3267 Stocks d'emballages à usage mixte.

Ventes :

70886 Ventes d'emballages récupérables non identifiables.

En ce qui concerne les emballages récupérables identifiables, ils sont comptabilisés dans un compte de la classe immobilisation, la vente suit donc le régime des cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

Consignation - Déconsignation :

- 4196 Clients dettes pour emballages et matériels à rendre,
- 4096 Fournisseurs créances pour emballages et matériels à rendre,
- 6136 Mali sur emballages,
- 7086 Boni sur emballages.

Provisions pour dépréciation :

- 39261 Provision pour dépréciation des emballages perdus,
- 39265 Provision pour dépréciation des emballages récupérables non identifiables,
- 39267 Provision pour dépréciation des emballages mixtes.

Amortissement des emballages immobilisés :

28186 Amortissement des emballages récupérables identifiables.

La consignation : c'est un contrat non défini par le Code civil ou de commerce. Il s'assimile semble-t-il à un prêt à usage assorti d'un dépôt de garantie. En pratique, il correspond à une mise à disposition d'un élément meuble par le vendeur au profit de l'acheteur. Ce service de location, s'il est rémunéré, constitue une consignation, s'il est gratuit, un prêt. Lors de la durée de l'opération, le prêteur reste propriétaire de l'objet jusqu'au non-retour de l'emballage.

La déconsignation : correspond à la restitution de l'emballage par le client. En cas de non-restitution, il y a vente.

La TVA et les emballages

La TVA n'est due qu'au dénouement de l'opération de consignation, c'est-à-dire, lors de la restitution ou lors de la vente.

La TVA est calculée sur le prix de vente en cas de vente et sur la différence entre le prix de consignation et le prix de reprise ou de déconsignation.

Le prix de consignation a été calculé TVA comprise :
en cas de non-restitution ou en cas de boni ou mali, la TVA doit être ressortie et enregistrée dans le compte de TVA.

Le prix de consignation a été calculé en hors taxes :
en cas de non-restitution ou en cas de boni ou mali, la TVA doit être ajoutée et enregistrée dans le compte de TVA.

Les écritures comptables :

1/ *Achat à crédit d'emballages : 5 000 :*

Emballages perdus, mixtes ou récupérables non identifiables.

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
6026	Achats d'emballages	5 000	
4456	TVA déductible sur achats	1 000	
401	Fournisseurs		6 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats d'emballages</i>	

Emballages identifiables.

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
2186	Emballages récupérables	5 000	
44562	TVA déductible sur immobilisations	1 000	
404	Fournisseurs d'immobilisation		6 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats d'emballages</i>	

2/ Achat à crédit de 10 000 de marchandises et emballages consignés par le fournisseur 400 :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
607	Achats de marchandises	10 000	
4456	TVA déductible sur achats	2 000	
4096	Fournisseurs créances pour emballages et matériel à rendre	400	
401	Fournisseurs		12 400
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises</i>	

3/ Vente à crédit de 10 000 de marchandises et emballages consignés au client 400 :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
411	Clients	12 400	
707	Ventes de marchandises		10 000
44570	TVA collectée		2 000
4196	Clients dettes pour emballages et matériel consignés		400
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises</i>	

4/ *Restitution des emballages au fournisseur ; le prix de reprise est égal au prix de consignation, 400 :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
401	Fournisseurs	400	
4096	Fournisseurs créances pour emballages et matériel à rendre		400
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises</i>	

5/ *Restitution des emballages par le client ; le prix de reprise est égal au prix de consignation, 400 :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
4196	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	400	
411	Clients		400
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises</i>	

6/ *Restitution des emballages au fournisseur ; le prix de reprise est égal à 350 et le prix de consignation à 400 (le prix de 400 est un prix TTC) :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
401	Fournisseurs	350	
6136	Mali sur emballages (50/120 x 100)		
4456	TVA déductible sur achats		
4096	Fournisseurs créances pour emballages et matériel à rendre		400
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises</i>	

7/ Restitution des emballages par le client ; le prix de reprise est égal à 350 et le prix de consignation à 400 (le prix de 400 est un prix TTC) :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
4196	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	400	
411	Clients		350
7086	Boni sur reprise emballages consignés		
4457	TVA collectée		
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises</i>	

8/ Non-restitution des emballages au fournisseur ; le prix de vente est égal au prix de consignation 400 (le prix de 400 est un prix TTC) :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
6026	Achats d'emballages		
4456	TVA déductible sur achats		
4096	Fournisseurs créances pour emballages et matériel consignés		400
401	Fournisseurs		12 400
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises</i>	

9/ Non-restitution des emballages par le client ; le prix de vente est égal au prix de consignation 400 (le prix de 400 est un prix TTC) :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
4196	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	400	
70886	Ventes d'emballages		
4457	TVA collectée sur ventes		
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Achats de marchandises</i>	

Précision : la TVA et les emballages :

1^{re} solution : emballages consignés soumis au régime des marchandises :

Les emballages remis au client lors de la livraison des marchandises et non restitués sont soumis à la TVA sur le montant de la consignation et à leur taux propres. Toutefois le montant des consignations perçues échappe à la TVA si les deux conditions ci-après sont respectées :

- d'une part, la TVA afférente au montant de ces consignations ne doit pas avoir été facturée ; en effet toute personne mentionnant la taxe sur une facture ou tout autre document en tenant lieu en est redevable du seul fait de sa facturation ; cette situation peut se produire lorsque, afin de se prémunir contre l'exigibilité de la taxe dont ils seraient redevable à défaut de restitution des emballages, les fournisseurs facturent à leurs clients la TVA sur le montant de la consignation. Quand ils adoptent cette méthode, les intéressés doivent se conformer aux règles concernant les emballages vendus perdus ;
- d'autre part, les emballages livrés aux clients doivent être rendus par les intéressés dans le délai en usage dans la profession considérée. Passé ce délai, les consignations doivent être incorporées dans la base d'imposition.

Écriture de consignation

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients 48,24 x 10	482,40	
4196	Clients dettes pour emballages consignés		403,34
44571	Etat TVA collectée		79,06
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Consignation</i>	

Écriture de déconsignation

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
4196	Clients dettes pour emballages consignés	403,34	
44571	État TVA collectée	63,24	
411	Clients		385,90
7086	Boni sur emballages		80,68
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Déconsignation</i>	

2^{de} solution : non-constatation immédiate de la TVA :

Écriture de consignation

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients 48,24 x 10	482,40	
4196	Clients dettes pour emballages consignés		482,40
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Consignation</i>	

Écriture de déconsignation

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
4196	Clients dettes pour emballages consignés	482,40	
4457	État TVA collectée		15,81
41	Clients		385,91
7086	Boni sur emballages		80,68
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Déconsignation</i>	

Douzième étape

LES EFFETS DE COMMERCE

Définitions :

Effet de commerce :

Un effet de commerce est un titre négociable qui constate l'existence, et sert au paiement d'une créance à court terme au profit du porteur.

Lettre de change ou traite :

Elle met en présence trois intervenants.

Le créancier ou tireur émet un titre sur son débiteur ou tiré l'invitant à payer la somme qu'il lui doit, à une date déterminée, à un bénéficiaire, ce dernier pouvant être le banquier du créancier ou une tierce personne dont il est lui-même débiteur, voire le créancier lui-même.

Lettre de change relevé :

LCR, effet de commerce en circulation depuis 1973 qui a été créé afin de réduire le coût de traitement des effets de commerce papier. Elle est émise sur support informatique.

Billet à ordre :

Il met en présence deux intervenants.

Le billet à ordre est un écrit par lequel le débiteur, souscripteur, s'engage à payer une certaine somme à une date déterminée à un bénéficiaire ou à son ordre.

Le règlement par billet à ordre n'est permis que s'il a été expressément convenu avec le créancier.

Les garanties liées au paiement par effets de commerce :

Au paiement par effet de commerce est attaché des garanties qui peuvent se résumer en quatre points :

- un droit de paiement à l'échéance,
- l'impossibilité d'invoquer certaine exception pour refuser le paiement,
- un recours contre plusieurs débiteurs en cas de défaut de paiement (si endossement),
- un droit d'opposition au paiement strictement limité.

Faire dresser protêt :

Le protêt est l'acte par lequel un huissier constate que le tiré d'un effet de commerce refuse de le payer.

Endosser :

C'est transférer la propriété d'une lettre de change à son propre débiteur.

Escompter :

C'est le fait de demander à un établissement de crédit d'avancer la somme d'argent correspondant au montant de l'effet diminué des frais de traitement et des agios.

Remettre à l'encaissement :

C'est déposer l'effet de commerce à la banque pour que cet établissement procède au paiement.

Les comptes utilisés :

- 403 Fournisseurs effets à payer,
- 405 Fournisseurs d'immobilisation effets à payer,
- 413 Clients effets à recevoir,
- 5113 Effets remis à l'encaissement,
- 5114 Effets remis à l'escompte,
- 6275 Services bancaires, frais sur effets.

Les écritures comptables :

1/ *Acceptation d'une traite à l'ordre d'un fournisseur : 10 000 :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
401	Fournisseur	10 000	
403	Fournisseur effets à payer		10 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet fournisseur</i>	

2/ *Acceptation d'une traite à notre ordre par un client : 10 000 :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
413	Clieus effets à recevoir	10 000	
411	Clients		10 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet client</i>	

3/ *Remise à l'encaissement à la banque d'une traite : 10 000 :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
5113	Effets remis à l'encaissement	10 000	
413	Clieus effets à recevoir		10 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet fournisseur</i>	

4/ *Bordereau d'encaissement reçu de la banque : 10 000, commission 50 :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
512	Banque	9 950	
6275	Services bancaires frais sur effets	50	
5113	Effets remis à l'encaissement		10 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet fournisseur</i>	

5/ *Remise à l'escompte d'une traite : 10 000 :*

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
5114	Effets remis à l'escompte	10 000	
413	Clients effets à recevoir		10 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet fournisseur</i>	

6/ Bordereau d'escompte reçu de la banque : agios 500, commission 200 HT :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
512	Banque	9 260	
6275	Services bancaires frais sur effets	200	
6616	Intérêts bancaires	500	
4456	TVA déductible sur achats	40	
5114	Effets remis à l'escompte		10 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet fournisseur</i>	

7/ Effet impayé à l'échéance, retourné par la banque : 10 000, frais de retour en sus 200 HT :

Effets remis à l'encaissement

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
411	Clients	10 240	
5113	Effets remis à l'encaissement		10 240
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet fournisseur</i>	

Effet remis à l'escompte

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
411	Clients	10 240	
512	Banque		10 240
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet fournisseur</i>	

8/ Endossement d'un effet à recevoir de 10 000 au profit d'un fournisseur :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
401	Fournisseur	10 000	
413	Clients effet à recevoir		10 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acceptation effet fournisseur</i>	

Treizième étape

LES UTILISATEURS DE LA COMPTABILITÉ

La comptabilité est un instrument d'information. À ce titre il est communiqué aux :

Personnes externes :

- détenteurs du capital de l'entreprise : chef d'entreprise, associés, actionnaires,
- créanciers : fournisseurs, banques,
- organismes financiers : établissement de crédit,
- État : fiscalité,
- clients ,
- concurrents.

Personnes internes :

- dirigeants de l'entreprise : chef d'entreprise, gérant, administrateurs, membres du conseil de surveillance, membres du directoire,
- salariés : communication aux représentants du personnel,
- auditeurs internes.

Quatorzième étape

LA RÉGULARISATION DES COMPTES DE TRÉSORERIE (caisse et banque)

La caisse :

Le principe :

À l'inventaire il est procédé au calcul des sommes réellement en caisse. Si une différence est constatée, la régularisation nécessitera l'emploi des comptes :

- 6788 Autres charges exceptionnelles (en cas de perte),
- 7788 Autres produits exceptionnels (en cas de gain).

Exemple :

Solde comptable débiteur (une caisse ne peut jamais être créditrice) : 200.
Solde inventaire : 180.
Perte : 20.

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
6788	Autres charges exceptionnelles	20	
53	Caisse		20
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Régularisation caisse</i>	

Solde comptable débiteur (une caisse ne peut jamais être créditrice) : 200.
Solde inventaire : 230.
Gain : 30.

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
53	Caisse	30	
7788	Autres produits exceptionnels		30
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Régularisation caisse</i>	

Les comptes bancaires : la technique de l'état de rapprochement :

Principe :

Le compte de banque tenu dans les livres de comptabilité de l'entreprise et le compte de l'entreprise dans les livres de la banque sont des comptes tenus dans des comptabilités différentes mais qui enregistrent des opérations identiques.

Dès lors, si les soldes ne sont pas identiques, c'est parce que certaines opérations ne sont enregistrées que d'un côté.

Il faut donc dresser un état de ces différences.

L'état de rapprochement rapproche les deux comptes et permet de déceler les opérations qui ne sont enregistrées que d'un côté.

Si aucun des deux soldes ne correspond à la réalité, chacun doit être corrigé des opérations passées par l'autre et dont il ne fait pas mention.

Exemple :

Banque chez moi			Moi à la banque	
Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit
		Solde avant état de rapprochement		
		Solde après état de rapprochement (identique en montant, opposé en sens)		

Quinzième étape

LES AMORTISSEMENTS

Notions générales :

En principe, toutes les immobilisations corporelles se déprécient au cours des exercices ou des années.

Cette dépréciation peut avoir trois origines :

- *le temps* qui entraîne le vieillissement. Et ce que l'immobilisation soit utilisée ou non,
- *l'usage* qui provoque l'usure. Cela est lié à l'intensité et aux conditions d'utilisation,
- *le progrès* qui entraîne l'obsolescence. L'exemple le plus expressif est celui de l'informatique.

La dépréciation constitue pour l'entreprise :

- une diminution d'actif (perte de la valeur du bien),
- une charge.

La dépréciation peut être qualifiée de lente et/ou de normale. En revanche, si elle est brutale, il y a lieu d'étudier la comptabilisation d'une provision ou l'intervention d'une assurance.

Certains biens, tel que les terrains, ne se déprécient pas toujours (les carrières par exemple)

Définition :

Amortir :

C'est constater une dépréciation d'une immobilisation, c'est répartir la valeur d'une immobilisation sur plusieurs exercices, c'est aussi et surtout prélever sur le bénéfice une somme égale à la dépréciation qui sera conservé à l'actif pour assurer le renouvellement de l'immobilisation et le maintien de l'outil.

L'amortissement :

L'amortissement, au sens général, est une réduction irréversible d'une somme (biens ou dettes) répartie sur une période déterminée et portée à certains postes du bilan.

Exemple : emprunt, matériel.

L'amortissement pour dépréciation, c'est la constatation comptable d'un amoindrissement de valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, de changement de technique.

L'amortissement est une dépréciation et se concrétise par une charge.

Le total des annuités, c'est-à-dire des sommes ramenées à un exercice de 12 mois, constitue la valeur amortie.

La valeur nette comptable, appelée encore valeur nette, valeur résiduelle, valeur actuelle, constitue la différence entre la valeur d'origine et la valeur amortie.

La valeur vénale correspond à la valeur de revente, de négociation du bien.

La mise en œuvre :

En raison de difficultés de mesure de cet amoindrissement, l'amortissement consiste généralement dans l'étalement sur une durée probable de vie de la valeur des biens normalement amortissables.

Cet état prend la forme d'un plan d'amortissement et peut être calculé suivant diverses modalités.

Le plan d'amortissement est un tableau prévisionnel de réduction des valeurs immobilisées inscrites sur une période déterminée et par tranches successives.

Exceptionnellement, ce tableau peut être modifié.

Mode de calcul des amortissements :*Les principes :*

L'amortissement se calcule sur la valeur d'acquisition du bien, c'est-à-dire sur le prix d'achat augmenté des frais accessoires (charges directement ou indirectement liées à l'acquisition et nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien : frais de transport, d'installation, de montage...).

La durée d'amortissement du bien varie selon la nature de l'immobilisation et son utilisation.

Les comptes utilisés :

- 28 Amortissement,
- 681 Dotation aux amortissements et provisions.

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
681	Dotations aux amortissements	xxxxxxxxx	
28	Amortissement des immobilisations		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Amortissement au</i>	

L'amortissement linéaire :

Le principe :

Par cette méthode, l'annuité s'obtient en divisant la valeur d'acquisition par la durée normale d'utilisation. Ainsi, les annuités sont proratisées en fonction de la durée de détention du bien au cours de l'exercice. L'année se calcule par référence à 360 jours ou 365 jours.

$$\text{Formule} = \frac{\text{valeur d'acquisition}}{\text{durée d'amortissement}} \times \frac{\text{nombre de jours de détention}}{360 \text{ ou } 365}$$

C'est une méthode simple d'utilisation très pratiquée qui correspond depuis la loi de finances 1965 à l'amortissement minimum obligatoire.

Le point de départ de calcul de l'amortissement linéaire est la date de mise en service de l'immobilisation acquise.

L'exemple :

Un matériel industriel a été acquis 100 000 HT le 01/01/n. L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les frais de transport et de montage s'élèvent à 20 000 HT. La durée probable d'utilisation est de 8 ans.

Tableau d'amortissement

Années	Base de calcul de l'annuité d'amortissement	Taux	Durée	Annuité	Valeur amortie	Valeur résiduelle
N	120 000	12,50 %	365	15 000	15 000	105 000
N+1	120 000	12,50 %	365	15 000	30 000	90 000
N+2	120 000	12,50 %	365	15 000	45 000	75 000
N+3	120 000	12,50 %	365	15 000	60 000	60 000
N+4	120 000	12,50 %	365	15 000	75 000	45 000
N+5	120 000	12,50 %	365	15 000	90 000	30 000
N+6	120 000	12,50 %	365	15 000	105 000	15 000
N+7	120 000	12,50 %	365	15 000	120 000	0

Écritures comptables :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>01/01/n</i>			
2154	Matériel industriel	120 000	
44562	TVA déductible sur immobilisation	24 000	
404	Fournisseur d'immobilisation		144 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Acquisition matériel industriel</i>	

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
681	Dotations aux amortissements et provisions	15 000	
28154	Amortissement du matériel industriel		15 000
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>amortissement 19n</i>	

L'amortissement dégressif :

Instauré par la loi de finances de 1959 et modifié par celle de 1969, l'amortissement dégressif a comme objectif principal de permettre aux entreprises d'investir et d'obtenir en contrepartie un avantage fiscal

Le taux d'amortissement dégressif correspond au taux d'amortissement linéaire majoré d'un coefficient fonction de la durée probable d'utilisation. En principe la majoration est la suivante :

- 1,5 entre 3 et 4 ans de durée d'utilisation,
- 2 entre 5 et 6 ans de durée d'utilisation,
- 2,5 entre 7 ans et plus de durée d'utilisation.

En outre, le point de départ du calcul de l'amortissement dégressif est le premier jour du mois de la date d'acquisition (et non la date de mise en service) :

Exemple :

- date d'acquisition 15/06/n date de début d'amortissement 01/06/n,
- date d'acquisition 31/12/n date de début d'amortissement 01/12/n.

En outre, l'amortissement se termine le premier jour du mois de la date de cession (et non le jour de la date de cession).

Exemple :

- date de cession 15/06/n date de fin d'amortissement 01/06/n,
- date de cession 31/12/n date de fin d'amortissement 01/12/n.

L'annuité d'amortissement dégressif correspond à la valeur nette comptable (valeur d'acquisition diminuée des amortissements déjà pratiqués) multipliée par le taux de l'amortissement dégressif.

En conséquence, si l'amortissement dégressif était calculé de cette manière, la valeur résiduelle ne serait mathématiquement jamais nulle.

Alors il a été adopté la règle suivante :

« Lorsque le quotient de la valeur résiduelle divisée par le nombre d'années restant à courir est supérieur à l'annuité dégressive, l'entreprise peut pratiquer l'amortissement égal à ce quotient. »

La base de l'amortissement correspond à la valeur résiduelle et non à la valeur d'acquisition.

L'exemple :

Un matériel industriel a été acquis 130 000 H.T. le 01/01/n. L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre. Les frais de transport et de montage s'élèvent à 20 000 H.T. La durée probable d'utilisation est de 8 ans.

Tableau d'amortissement

Années	Base de calcul de l'annuité d'amortissement	Taux	Durée	Annuité	Valeur amortie	Valeur résiduelle
N	150 000	0,125	365	46 875	46 875	73 125
N+1	73 125	0,125	365	22 852	22 852	97 148
N+2	97 148	0,125	365	30 359	53 210	66 790
N+3	66 790	0,125	365	20 872	74 082	45 918
N+4	45 918	0,125	365	14 349	88 432	31 568
N+5	31 568	12,50 %	365	10 523	98 954	21 046
N+6	21 046	12,50 %	365	10 523	109 477	10 523
N+7	10 523	12,50 %	365	10 523	120 000	0

L'amortissement dérogatoire :

L'amortissement dérogatoire correspond à l'amortissement ou à la fraction de l'amortissement ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation et comptabilisé en application de textes particuliers.

Les comptes utilisés sont :

- 145 Amortissement dérogatoire,
- 68725 Dotations aux amortissement dérogatoires,
- 78725 Reprise sur amortissement dérogatoire.

Résumé :

Modalités	Mode linéaire	Mode dégressif
Base de calcul de la première annuité	Coût d'acquisition	Coût d'acquisition
Base de calcul des annuités suivantes	Coût d'acquisition	Valeur nette comptable ou résiduelle
Taux	En fonction de la durée probable d'utilisation ou de la durée de vie économique du bien, taux linéaire = 100/durée	En fonction de la durée probable d'utilisation ou de la durée de vie économique du bien, taux linéaire = 100/durée
Règle du prorata temporis	Départ : date de mise en service	Départ : 1 ^{er} jour du mois de la date d'acquisition
Conséquences en cas d'acquisition au cours d'exercice	Nombre d'exercices = nombre d'années	Nombre d'exercices > nombre d'années
Nature de l'immobilisation	Tout neuf et occasion	Toujours neufs, jamais véhicule de tourisme

Seizième étape

LES PROVISIONS

Définition :

Constituer une provision, c'est procéder à la constatation comptable d'un amoindrissement probable de la valeur du patrimoine (biens, créances et dettes) résultant de causes dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles.

Une provision est la constatation comptable d'une diminution de valeur d'un élément d'actif (provision pour dépréciation) ou d'une augmentation du passif exigible à terme (provisions pour risques et charges), précise quant à sa nature, mais incertaine quant à sa réalisation, que des événements survenus ou en cours rendent prévisibles à la date d'établissement des comptes annuels.

Attention à ne pas confondre :

- une provision avec les provisions réglementées qui ne font l'objet d'une comptabilisation que sur application d'une règle fiscale,
- la provision avec les dettes provisionnées qui ont vocation à se transformer en dettes irréversibles.

Le principe :

La constatation des provisions nécessaires est obligatoire même en cas d'insuffisance de résultat (image fidèle).

Ainsi :

- une provision pour dépréciation doit être constituée dès qu'une moins-value est probable sur un élément d'actif qui reste dans le patrimoine. La provision doit être certaine quant à sa nature, c'est-à-dire individualisable,
- une provision pour risques et charges doit être constatée dès qu'apparaissent les risques ou charges probables,
- une provision doit être constituée indépendamment de sa déductibilité fiscale.

Les provisions pour dépréciation d'actif :*Définition :*

Elles concernent un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Les comptes utilisés :

- 29 Provisions pour dépréciation des immobilisations,
- 39 Provisions pour dépréciation des stocks,
- 49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers,
- 59 Provisions pour dépréciation des comptes financiers,
- 68 Dotations aux amortissements et provisions,
- 78 Reprises sur amortissements et provisions.

Selon leurs caractères, elles constituent des charges et produits d'exploitation, financiers ou exceptionnelles.

Les conditions de fond :

La dépréciation doit être certaine quant à sa nature (précise et individualisée).

Son montant doit pouvoir être évalué avec une certaine précision.

La diminution de la valeur de l'actif est non définitive et non irréversible.

L'écriture comptable de la dotation :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
681	Dotations aux amortissements et provisions	xxxxxxxxx	
29/39/49/59	Provision pour dépréciation		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Dotation aux provisions</i>	

L'écriture comptable de la reprise :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
29/39/49/59	Provision pour dépréciation	xxxxxxxxx	
781	Reprise sur amortissements et provisions		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Reprise sur provisions</i>	

Les provisions pour risques et charges :*Définition :*

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêt des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Les comptes utilisés :

- 15 Provisions pour risques et charges,
- 151 Provision pour risques : destinées à couvrir les risques liés à l'activité de l'entreprise (litiges, garanties, pertes de change...),
- 153 Provision pour pensions et obligations similaires : droits à la retraite,
- 155 Provision pour impôt,
- 156 Provision pour renouvellement des immobilisations,
- 157 Provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices : charges prévisibles qui ne peuvent être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagés (grosses réparations...),
- 158 Autres provisions pour charges,
- 68 Dotations aux amortissements et provisions,
- 78 Reprises sur amortissements et provisions.

Selon leurs caractères, elles constituent des charges et produits d'exploitation, financiers ou exceptionnels.

Les conditions de fond :

Les risques et charges doivent être nettement précisés

La probabilité du risque ou de la charge doit résulter d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

L'écriture comptable de la dotation :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
681	Dotations aux amortissements et provisions	xxxxxxxxx	
15	Provision pour risques et charges		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Dotation aux provisions pour risques</i>	

L'écriture comptable de la reprise :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
15	Provision pour risques et charges	xxxxxxxxx	
781	Reprise sur amortissements et provisions		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Reprise provision pour risques</i>	

Les provisions réglementées :

Définition :

Il s'agit de provisions dont la constitution résulte de dispositions légales. Elles ont un double caractère :

- de réserve : en diminuant le résultat de l'exercice et en augmentant les capitaux propres ;
- de provision : par leur comptabilisation.

Les comptes utilisés :

- 14 Provision réglementées,
- 142 Provision réglementée relative aux immobilisations,
- 143 Provision réglementée relative aux stocks,
- 144 Provision réglementée relative aux autres éléments de l'actif,
- 6872 Dotation aux provisions réglementées,
- 7872 Reprise sur provisions réglementées.

L'écriture comptable de la dotation :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
6872	Dotations aux provisions réglementées	xxxxxxxxxx	
14	Provisions réglementées		xxxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Dotations aux provisions réglementées</i>	

L'écriture comptable de la reprise :

Journal

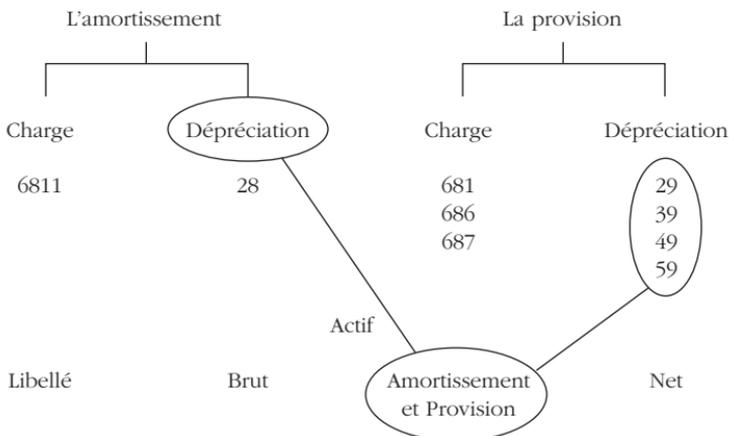
N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
142	Provisions réglementées	xxxxxxxxxx	
7872	Reprise sur provisions réglementées		xxxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Reprise sur provisions réglementées</i>	

Dix-septième étape

CONCLUSIONS SUR LES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

L'amortissement	La provision
Dépréciation irréversible	Dépréciation éventuelle non irréversible
Charge	Charge
Prélèvements sur les bénéfices	Prélèvements sur les bénéfices
Constate une moins-value	Constate une moins-value
réalisée	envisagée
passée	future
certaine	éventuelle
irréversible	non irréversible

Au niveau des immobilisations, il peut y avoir conjugaison de l'amortissement et des provisions.



Dix-huitième étape

LES CESSIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les immobilisations :

Remarques générales :

La cession d'une immobilisation constitue un événement exceptionnel pour l'entreprise.

Quel que soit le type d'immobilisation (terrains, constructions, emballages, titres...), les étapes et écritures comptables seront toujours les mêmes.

La cession peut revêtir plusieurs formes : ventes, mise au rebut, échange...

Les principes :

Le prix de cession ou prix de vente s'enregistre toujours dans le compte 775 pour le montant en principe hors taxes.

La cession entraîne la sortie physique du bien cédé et, par conséquent, il faut constater la valeur nette comptable, c'est-à-dire la différence entre la valeur d'acquisition et les amortissements jusqu'à la date de cession. Cette somme s'enregistrera dans un compte de charges, le compte 675.

Les comptes utilisés :

- 20 Immobilisations incorporelles,
- 21 Immobilisations corporelles,
- 26 Titres de participations,
- 27 Immobilisations financières,
- 28 Amortissements des immobilisations,
- 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés,
- 775 Produits de cessions des éléments d'actif.

Les pièges à éviter :

En cas de cession, il faut s'assurer que :

- le compte 775 enregistre bien le prix de cession (HT ou TTC si l'entreprise n'est pas assujettie à la TVA),

- l'amortissement complémentaire qui court de la date d'ouverture de l'exercice jusqu'à la date de cession est comptabilisé,
- le calcul de la plus- ou moins-value est effectué,
- les amortissements pratiqués et comptabilisés sur le matériel cédé sont soldés,
- la valeur d'acquisition du bien cédé est soldée,
- les provisions afférentes à l'immobilisation cédée ont bien été reprises et donc soldées,
- la TVA a bien été régularisée (par cinquième ou vingtième).

Les écritures comptables :

Le principe : quelle que soit l'immobilisation, les écritures se décomposent en trois :

- le complément d'amortissement,
- la valeur nette comptable,
- le prix de cession.

Le complément d'amortissement :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
681	Dotations aux amortissements	xxxxxxxxx	
28	Amortissement des immobilisations		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Amortissement jusqu'à la date de cession</i>	

La valeur nette comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
675	Valeur comptable des éléments de l'actif	xxxxxxxxx	
28	Amortissement des immobilisations	xxxxxxxxx	
20/21/26/27	Immobilisation		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Pour sortie de l'immobilisation cédée</i>	

Le prix de cession :

Paielement comptant :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
51	Banque	xxxxxxxxx	
4457	TVA collectée sur ventes		xxxxxxxxx
775	Produit de cession des éléments d'actif cédés		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Prix de cession de l'immobilisation</i>	

Paielement à crédit :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
462	Créances sur cessions des immobilisations	xxxxxxxxx	
4457	TVA collectée sur ventes		xxxxxxxxx
775	Produit de cession des éléments d'actif cédés		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Prix de cession de l'immobilisation</i>	

Les valeurs mobilières de placement :

Des remarques générales :

La cession d'une valeur mobilière de placement constitue un événement financier.

Un seul compte de charge ou de produit financier est utilisé pour l'enregistrement comptable et non un de chaque comme en matière de cession des immobilisations.

En conséquence, le prix de vente et le solde du prix d'acquisition seront enregistrés dans le même compte.

Les provisions calculées sur les valeurs sorties doivent être reprises.

Les comptes utilisés :

- 50 Valeurs mobilières de placement,
- 667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement,
- 767 Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement.

Les principes :

Si le prix d'acquisition excède le prix de vente, les écritures seront enregistrées dans le compte 667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Si le prix de vente excède le prix d'acquisition, les écritures seront enregistrées dans le compte 767 Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement.

Les écritures comptables :

En cas de plus-value :

Le prix de cession

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
5	Compte de trésorerie	xxxxxxxxx	
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Cessions de valeurs mobilières de placement</i>	

La sortie du compte d'actif

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	xxxxxxxxx	
508	Valeurs mobilières de placement		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Cessions de valeurs mobilières de placement</i>	

Remarque : si la cession a lieu à crédit, c'est-à-dire que le paiement aura lieu à terme, le compte de la classe 5 est remplacé par un compte de tiers, le 465, Créances sur valeurs mobilières de placement.

En cas de moins-value :

Le prix de cession

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
5	Compte de trésorerie	xxxxxxxxx	
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture Cessions de valeurs mobilières de placement</i>			

La sortie du compte d'actif

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	xxxxxxxxx	
508	Valeurs mobilières de placement		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture Cessions de valeurs mobilières de placement</i>			

Remarque : si la cession a lieu à crédit, c'est-à-dire que le paiement aura lieu à terme, le compte de la classe 5 est remplacé par un compte de tiers, le 465, Créances sur valeurs mobilières de placement.

Dix-neuvième étape

LES PROVISIONS

SUR TITRES DE PARTICIPATIONS

ET VALEURS MOBILIÈRES

Les définitions :

Le titre de participation (compte 26) : constitue des titres de participations les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Le titre immobilisé (compte 27) : représentatif de parts de capital, il s'agit de placement à long terme. L'entreprise cessionnaire a l'intention de conserver durablement les titres, mais ne souhaite pas s'immiscer dans la gestion.

La valeur mobilière de placement (compte 508) : il s'agit de titre acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les principes :

Les frais d'acquisition des valeurs mobilières s'enregistrent toujours dans le compte 627.

La plus-value latente sur un titre ne s'enregistre jamais.

La moins-value latente sur un titre s'enregistre toujours par une provision.

La détermination de la valeur :

À l'entrée dans le patrimoine :

Le coût d'acquisition s'entend du prix pour lequel les titres ont été acquis hors frais d'acquisition de ces titres.

À l'inventaire :

Le principe général peut se résumer ainsi : la valeur d'inventaire, valeur actuelle ou valeur vénale, est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entreprise.

La valeur des titres de participation : que les titres soient cotés ou non, la valeur d'usage s'applique. Elle correspond à ce qu'un chef d'entreprise prudent et avisé accepterait de décaisser pour les obtenir s'il avait à les acquérir. Elle est fonction de son utilité pour l'entreprise.

La valeur des autres titres et des valeurs mobilières de placement est fonction de la valeur probable de négociation.

Pour les titres cotés, il s'agit en principe du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Pour les titres non cotés, la valeur probable de négociation est une moyenne de valeurs tirées de diverses méthodes objectives basées sur la situation économique, financière de l'entreprise.

Les provisions sont calculées par catégories de titres de même nature conférant les mêmes droits.

Lorsqu'une cession porte sur la fraction d'un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction cédée est estimée au prix d'achat moyen pondéré ou à défaut en présumant que le premier élément entré est le premier sorti.

Vingtième étape

L'INVENTAIRE, LES TRAVAUX COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE

Le principe :

L'inventaire est un ensemble de travaux comptables exécutés au dernier jour de l'exercice social. Il consiste essentiellement en regroupement des comptes de gestion et en l'établissement de l'annexe.

Mais avant cette étape, les comptes doivent être régularisés, c'est-à-dire mis en harmonie avec la réalité et les principes d'établissement des comptes annuels.

Les étapes à respecter :

Pour établir les comptes annuels définitifs, il y a dix étapes à respecter :

- 1/ établissement de la balance générale de vérification, dite balance avant inventaire ;
- 2/ établissement de l'inventaire ;
- 3/ enregistrement des opérations de régularisation, de redressement, d'apurement ;
- 4/ regroupement des comptes de charges et de produits dans un compte unique appelé résultat et détermination de la perte ou du bénéfice de l'exercice ;
- 5/ établissement de la balance après inventaire encore appelée balance d'inventaire, balance de clôture, balance définitive ;
- 6/ établissement du bilan ;
- 7/ établissement de l'annexe ;
- 8/ fermeture des livres et des comptes à la date de clôture de l'exercice social ;
- 9/ réouverture des livres et des comptes au premier jour de l'exercice social suivant ;
- 10/ travaux comptables après réouverture (extourne).

Les explications :*La balance avant inventaire ou balance générale de vérification :*

C'est la balance cumulée au dernier jour de l'exercice social. Cette balance comprend la liste de tous les comptes ayant enregistré toutes les opérations de l'exercice. Elle doit être rigoureusement juste, arithmétiquement exacte. Mais elle n'est pas pour autant vraie car il y a des désaccords entre les chiffres de la balance et la réalité.

Exemple :

- les immobilisations figurent dans cette balance à leur valeur d'acquisition. Mais au cours de l'exercice, elles se sont dépréciées,
- les stocks sont mouvementés une fois tous les 12 mois. Donc dans la balance avant inventaire, les comptes de stocks correspondent aux valeurs en stock au premier jour de l'exercice social,
- la balance fait ressortir les soldes des clients. Mais certains peuvent être irrécouvrables,
- le compte banque n'indique pas le solde inscrit sur le relevé bancaire. Car des opérations en cours sont enregistrées chez le client et pas chez le banquier, et inversement,
- les comptes de charges doivent être régularisés car certaines charges ne sont pas totalement ou partiellement imputables à l'exercice mais à un ou plusieurs exercices suivants. Mais inversement, j'ai pu engager des charges pour lesquelles je n'ai pas reçu de justifications.

L'inventaire matériel ou extracomptable, l'inventaire physique ou réel :

C'est la liste en quantité et en valeur de tout ce qui existe dans l'entreprise. C'est une liste établie selon la réalité observable.

Exemple :

- les espèces en caisse sont comptées,
 - les effets en portefeuille correspondent aux effets à recevoir en notre possession,
 - les fonds en banque : comparaison entre le solde du compte bancaire et l'extrait de compte,
- les immobilisations : chaque élément est répertorié sur un registre dénommé état des immobilisations.

Vingt et unième étape

LES CHARGES À PAYER ET LES PRODUITS À RECEVOIR

Le principe :

Par application du principe d'indépendance des exercices comptables, il est indispensable de rattacher chaque charge ou dépense à la période où elle a pris naissance et non à la période de paiement ou de réception de la facture.

Il en est de même pour les produits.

Les factures fournisseurs à recevoir ou non parvenues :

Le principe : des livraisons de marchandises ont eu lieu avant la clôture de l'exercice social mais la facture n'est pas reçue à la date de clôture. Le fait générateur est bien intervenu dans le courant de l'exercice faisant l'objet de l'inventaire.

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
6	Comptes de charges	xxxxxxxxx	
44586	TVA déductible sur factures fournisseurs non parvenues	xxxxxxxxx	
4081	Fournisseurs factures non parvenues		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Facture fournisseur...</i>	

Les intérêts à payer :

Le principe : le remboursement d'un emprunt peut intervenir à une période différente de celle de l'arrêté des comptes. Il est donc nécessaire de calculer les intérêts courus non échus pour comptabiliser les charges de l'exercice.

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
6611	Intérêts sur emprunts	xxxxxxxxx	
1688	Intérêts courus non échus		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture Intérêts courus sur emprunts...</i>			

Les ristournes à accorder aux clients :

Le principe : des relations commerciales courantes peuvent donner lieu en fin d'année à une réduction sur les affaires réalisées sur une période.

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
709	Rabais, remises, ristournes accordés	xxxxxxxxx	
4457	TVA collectée	xxxxxxxxx	
4198	Rabais, remises, ristournes à accorder		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture Facture client...</i>			

Les factures à établir :

Le principe : des livraisons de biens ou des prestations de services peuvent avoir été effectuées au cours de l'exercice, sans avoir fait l'objet d'une facture, cette dernière pouvant être émise au cours de l'exercice suivant. Toutefois, il s'agit bien d'un produit de l'exercice en cours.

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
4181	Clients factures à établir	xxxxxxxxx	
44587	TVA sur factures à établir		xxxxxxxxx
707	Ventes de marchandises		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture Facture client...</i>			

Les charges fiscales à payer :

Le principe : des impôts sont payés une fois par an. Il s'agit de la contribution économique territoriale (15/12), de la taxe foncière (15/10), de la taxe sur les véhicules de tourisme... En conséquence, ces impôts, se rattachant à l'exercice en cours mais non encore comptabilisés en l'absence de pièces justificatives, doivent être imputés sur l'exercice en cours.

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
63	Impôts et versements assimilés	xxxxxxxxx	
4486	Etat charges à payer		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Impôt à payer...</i>	

Les charges sociales à payer :

Le principe : les charges sociales se rattachant à l'exercice en cours mais non encore comptabilisés en l'absence de pièces justificatives doivent être imputés sur l'exercice en cours. La charge sociale la plus courante est la provision congés payés.

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
64	Charges de personnel	xxxxxxxxx	
428	Personnel charges à payer		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Charges de personnel...</i>	

ou :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
64	Charges de personnel	xxxxxxxxx	
438	Organismes sociaux charges à payer		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Charges de personnel...</i>	

Les intérêts à recevoir :

Le principe : le versement d'intérêts peut intervenir à une période différente de celle de l'arrêté des comptes. Il est donc nécessaire de calculer les intérêts courus non échus pour comptabiliser les produits de l'exercice. Toutefois il est nécessaire de préciser que seuls les intérêts de placement sûrs (non réévaluables) doivent faire l'objet d'une telle écriture.

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
5187	Intérêts à recevoir	xxxxxxxxx	
76	Produits financiers		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Intérêts courus...</i>	

Vingt-deuxième étape

LES CHARGES À RÉPARTIR

Le principe :

Certaines charges, bien que participant à l'activité normale et courante de l'entreprise, peuvent avoir des effets sur plusieurs exercices.

En conséquence, les entreprises peuvent décider d'affecter ces charges à l'actif, et procéder à un amortissement sur plusieurs années, en principe au maximum 5 ans.

Les charges pouvant être comptabilisées à l'actif :

Elles peuvent être regroupées en trois catégories :

- *les frais d'établissement* constituent des opérations qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'entreprise et sont constitués principalement des :

- frais de constitution : droit d'enregistrement, honoraires, frais de publicité,
- frais de premier établissement : frais de prospection, de publicité,
- frais d'augmentation de capital, de transformation, de fusions, de scission : droit d'enregistrement, honoraires, frais de publicité ;

- *les frais de recherche et développement* peuvent être comptabilisés à l'actif si ces dépenses correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise dans ce domaine pour son propre compte et si les conditions suivantes sont respectées :

- uniquement les frais de recherche appliquée et les frais de développement,
- projet en cause nettement individualisé,
- sérieuse chance de rentabilité commerciale pour chaque projet ;

- *les charges à répartir* se décomposent en trois catégories principales :

- les charges différées qui se rapportent en principe à des productions déterminées à venir,
- les frais d'acquisitions d'immobilisations qui sont des frais non représentatifs d'une valeur vénale et qui en conséquence ne sont pas incorporés au coût d'acquisition de l'immobilisation (droit de mutation, frais d'actes...),
- les frais d'émission des emprunts correspondant aux charges afférents à la réalisation d'une telle opération,
- les charges à étaler.

La durée d'amortissement :

En principe, les charges à répartir sont amortissables en linéaire sur une durée qui ne peut excéder 5 ans.

Les écritures comptables :

Pour les frais d'établissement :

L'acquisition est comptabilisée directement en immobilisation

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
201	Frais d'établissement	xxxxxxxxx	
5	Disponibilités		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Frais d'établissement</i>	

Les frais ont été comptabilisés en charges

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
44562	TVA déductible sur immobilisations	xxxxxxxxx	
201	Frais d'établissement	xxxxxxxxx	
72	Production immobilisée		xxxxxxxxx
4457	TVA collectée		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Frais d'établissement</i>	

L'amortissement

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
681	Dotations aux amortissement et provisions	xxxxxxxxx	
2801	Amortissement des frais d'établissement		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Amortissement des frais d'établissement</i>	

Les frais de recherche et développement :

Lors de la dépense, les frais sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature, en utilisant les comptes de la classe 61, 62, 63, 64 pour les frais internes et le compte 617 Études et recherches pour les frais dits externes.

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
60/61/62/...	Comptes de charges	xxxxxxxxx	
4456	TVA déductible sur achats	xxxxxxxxx	
401	Fournisseur		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Dépenses de recherche et développement</i>	

En cas d'immobilisations, les charges sont transférées au compte 203 Frais de recherche et développement.

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
203	Frais de recherche et développement	xxxxxxxxx	
44562	TVA déductible sur immobilisations	xxxxxxxxx	
72	Production immobilisée		xxxxxxxxx
4457	TVA collectée		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Immobilisation des frais de recherche et développement</i>	

Lors de l'amortissement :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
681	Dotations aux amortissement et provisions	xxxxxxxxx	
2803	Amortissement des frais de recherche		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Amortissement des frais de recherche</i>	

Les charges à répartir :

Lors de la dépense, les charges à répartir sont comptabilisées dans les comptes de charges par nature, en utilisant les comptes de la classe 61, 62, 63, 64.

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
60/61/62/...	Comptes de charges	xxxxxxxxx	
4456	TVA déductible sur achats	xxxxxxxxx	
401	Fournisseur		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Charges</i>	

En fin d'exercice, une décision est prise quant au sort de ces dépenses. Ainsi, si elles constituent des charges amortissables, l'écriture suivante est comptabilisée :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
481	Charges à répartir	xxxxxxxxx	
4456	TVA déductible sur achat	xxxxxxxxx	
791	Transfert de charges		xxxxxxxxx
4457	TVA collectée		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Etalement des charges à répartir</i>	

Lors de l'amortissement :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
681	Dotations aux amortissements et provisions	xxxxxxxxx	
481	Charges à répartir		xxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Amortissement des charges à répartir</i>	

Vingt-troisième étape

LES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les charges constatées d'avance :

Le principe :

Des charges comptabilisées au cours d'un exercice (payées ou non), c'est-à-dire engagées, peuvent couvrir une période différente de l'exercice comptable. Il faut donc rattacher la quote-part de charges à l'exercice et le solde à l'exercice comptable suivant (exemple : assurance, annonces, abonnement, maintenance...).

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
486	Charges constatées d'avance	xxxxxxxxxx	
6	Comptes de charges		xxxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Charges constatées d'avance sur...</i>	

Les produits constatés d'avance :

Le principe :

Des produits comptabilisés au cours d'un exercice (payés ou non), c'est-à-dire engagés, peuvent couvrir une période différente de l'exercice comptable. Il faut donc rattacher la quote-part de ces produits à l'exercice et le solde à l'exercice comptable suivant (exemple : contrat de maintenance, location...).

L'écriture comptable :

Journal

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
<i>Date</i>			
7	Comptes de produits	xxxxxxxxxx	
486	Produits constatés d'avance		xxxxxxxxxx
<i>Libellé de l'écriture</i>		<i>Produits constatés d'avance sur...</i>	

Vingt-quatrième étape

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Définition :

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières secrétées par les opérations de gestion et dont l'entreprise pourrait disposer, en l'absence de dividendes, pour couvrir les besoins financiers qui sont liés à sa pérennité et à son développement.

Cette notion est encore appelée marge brute d'autofinancement. À la différence de la marge brute d'autofinancement, la capacité d'autofinancement prend en compte les dotations aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant.

Approche économique :

La capacité d'autofinancement mesure la capacité de l'entreprise à financer par ses propres ressources les besoins financiers liés à sa vie, à savoir notamment : les dividendes, les investissements, les remboursements de dettes en capital.

Le calcul :

La méthode soustractive ou officielle :

- Excédent brut d'exploitation
- + Transfert de charges d'exploitation
- + Autres produits d'exploitation
- Autres charges d'exploitation
- +/- Quote-part sur opérations faites en commun
- + Produits financiers (sauf reprises sur provisions)
- Charges financières (sauf dotations aux amortissements et provisions)
- + Produits exceptionnels (sauf produits des cessions des immobilisations, reprises sur provisions exceptionnelles, quote-part de subventions d'investissements virées au résultat)
- Charges exceptionnelles (sauf valeur comptable des éléments de l'actif cédés, dotations aux amortissements et provisions)
- Participations des salariés aux résultats
- Impôts sur les bénéfices

La méthode additive ou officieuse :

Résultat net

- + Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation
- + Dotations aux amortissements et provisions financières
- + Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles

- Reprise sur amortissements et provisions d'exploitation
- Reprise sur amortissements et provisions financières
- Reprise sur amortissements et provisions exceptionnelles

- + Valeurs comptables des éléments de l'actif cédés
- Produits de cession des éléments de l'actif immobilisés
- Subventions d'investissements virées au compte de résultat

Utilité de la notion :

La capacité d'autofinancement est une donnée fondamentale pour la vie et le développement de l'entreprise. Grâce à sa capacité de financement, l'entreprise pourra :

- financer ses investissements ;
- renforcer son fonds de roulement ;
- emprunter à terme pour compléter ses moyens de financement en cas de programme d'investissement ;
- rembourser des dettes bancaires ;
- distribuer des dividendes.

La capacité d'autofinancement permet à l'entreprise de se développer selon ses propres moyens et de disposer de capitaux supplémentaires par appel à l'emprunt.

C'est une notion incontournable de l'analyse de la santé, du passé d'une entreprise.

Vingt-cinquième étape

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La définition générale :

Les soldes intermédiaires de gestion marquent les différentes étapes dans la formation du résultat net de l'entreprise.

L'utilité de cet élément :

Cette technique permet d'analyser les différentes étapes de la formation du résultat et d'apporter au chef d'entreprise les remarques ou de lui montrer les anomalies découlant d'une comparaison pluriannuelle.

Les différents soldes intermédiaires de gestion :

1/ La marge commerciale :

- Ventes de marchandises
- Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice

Elle traduit l'activité de négoce de l'entreprise.

C'est un indicateur fondamental des entreprises de négoce ou commerciales qui revendent en l'état des marchandises achetées (aucune transformation). La marge commerciale rémunère le service apporté par l'entreprise.

Toute augmentation de la marge commerciale est en principe favorable puisqu'elle signifie que la rentabilité s'accroît. Toutefois, cette évolution ne peut être jugée que dans le cadre plus général de la situation économique, du marché.

Remarque sur le taux de marge commerciale :

le taux de marge commerciale, encore dénommé taux de marque, dans son sens le plus couramment utilisé correspond au rapport :

$$\frac{\text{Marges commerciale}}{\text{Ventes hors taxes}}$$

Toutefois, pour certains auteurs, le taux de marge correspond uniquement au rapport

$$\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Achats hors taxes}}$$

2/ *La production de l'exercice :*

- Production vendue
- +/- Production stockée
- + Production immobilisée

3/ *La valeur ajoutée :*

- Production de l'exercice
- + Marge commerciale
- Consommations de l'exercice en provenance des tiers

Elle traduit une création de valeur ou un accroissement de valeur que l'entreprise apporte aux biens et services en provenance des tiers dans l'exercice de son activité professionnelle.

4/ *L'excédent brut d'exploitation ou l'insuffisance brute d'exploitation :*

- Valeur ajoutée
- + Subvention d'exploitation
- Impôts, taxes et versements assimilés
- Charges de personnel

Solde intermédiaire essentiel dans l'analyse de gestion car indépendant tant de la politique financière que de la politique d'amortissement de l'entreprise.

5/ *Le résultat d'exploitation :*

- Excédent ou insuffisance brut d'exploitation
- + Reprise sur charges d'exploitation
- + Transferts de charges d'exploitation
- + Autres produits
- Dotations aux amortissements et aux provisions
- Autres charges

Correspond au résultat de l'activité normale et courante de l'entreprise.

6/ *Le résultat courant avant impôt :*

- Résultat d'exploitation
- +/- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun
- + Produits financiers
- Charges financières

7/ *Le résultat exceptionnel :*

- Produits exceptionnels
- Charges exceptionnelles

8/ *Le résultat de l'exercice :*

- Résultat courant avant impôt
- +/- Résultat exceptionnel
- Participation des salariés aux résultats de l'entreprise
- Impôts sur les bénéfices

9/ *Le calcul des plus- ou moins-values sur cessions d'éléments d'actif :*

- Produits de cessions d'éléments d'actif
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés

Vingt-sixième étape

LE TABLEAU DE FINANCEMENT

La définition :

Le tableau de financement est un tableau des emplois et des ressources qui essaie de remplir deux objectifs :

- expliquer les variations d'un exercice sur l'autre du patrimoine et de la structure financière de l'entreprise ;
- expliquer comment les ressources ont permis de financer les différents emplois nécessités par l'activité économique de l'entreprise.

Le tableau de financement :

La technique du tableau de financement :

Le principe essentiel : le tableau de financement analyse les flux financiers (les encaissements et les décaissements) au cours d'un exercice.

Et ceci pour répondre à la question : d'où vient mon argent et qu'en ai-je fait ou « où est-il passé » ?

Les différents postes

La capacité d'autofinancement est un élément qui se calcule par deux méthodes.

Les acquisitions d'éléments de l'actif : il s'agit de reprendre simplement toutes les acquisitions d'immobilisations à leur valeur comptabilisée au cours de l'exercice au débit des comptes de la classe 2.

Les cessions d'éléments d'actif : il s'agit de reprendre simplement toutes les cessions à titre onéreux d'immobilisations à leur prix de cession tel qu'il a été comptabilisé au crédit du compte 775 Produits de cession des éléments de l'actif.

Les dividendes mis en paiement au cours de l'exercice : le résultat de l'exercice précédent est affecté au cours de l'exercice suivant. C'est-à-dire qu'il est réparti entre les associés ou actionnaires, les salariés et l'entreprise. N'est repris à ce poste que la sortie du porte-monnaie de l'entreprise au titre des dividendes.

Les augmentations des dettes financières : pour financer l'acquisition d'une immobilisation ou la réorganisation de l'entreprise les dirigeants peuvent solliciter de tiers des capitaux sous forme de prêts à terme (emprunt bancaire, avance en compte courant...). Cette opération entraîne obligatoirement un mouvement d'argent frais qui constitue une ressource.

Les diminutions des dettes financières : au cours d'un exercice, l'entreprise doit rembourser le capital de ses emprunts et peut réaliser des remboursements totaux ou partiels de compte courant. Il s'agit donc de sortie d'argent constitutif d'un emploi.

Les augmentations de capitaux propres : cette notion reprend les apports d'argent réalisés au cours de l'exercice.

Les diminutions de capitaux propres : dans ce poste sont repris les remboursements d'apports les retraits de capital.

Les charges à répartir sur plusieurs exercices : certaines charges peuvent être immobilisées pour tenir compte de leur effet dans le temps (frais de constitution...). En conséquence, lorsqu'elles sont immobilisées, le compte transfert de charges ou production immobilisée est mouvementé au crédit. Et la contrepartie est le compte de la classe 481 Charges à répartir.

Dès lors, ces charges étalées n'ont leur effets financiers qu'au cours du seul exercice de comptabilisation dans le compte de charge (classe 6).

Les variations des actifs d'exploitation : est analysé ici l'ensemble des mouvements d'un exercice à l'autre des comptes nécessaires et utiles à l'exploitation (stock, créance, dette...).

Les variations hors exploitation : elles reprennent l'ensemble des comptes mouvementés au cours d'un exercice et ne résultant pas directement de l'exploitation (valeur mobilière de placement, fournisseurs d'immobilisation...).

Les variations de trésorerie : cet élément étudie la variation d'un exercice sur l'autre de la situation financière de la société.

Table des matières

DÉFINITIONS	5
<i>Première étape</i>	
QU'EST-CE QUE LA COMPTABILITÉ ?	21
<i>Deuxième étape</i>	
LE BILAN	23
<i>Troisième étape</i>	
LES FLUCTUATIONS DES POSTES DE BILAN	27
<i>Quatrième étape</i>	
LES COMPTES DE BILAN	31
<i>Cinquième étape</i>	
LES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	
LES FAITS DE GESTION	37
<i>Sixième étape</i>	
UN EXERCICE COMPTABLE	41
<i>Septième étape</i>	
LA NORMALISATION COMPTABLE	43
<i>Huitième étape</i>	
LA VARIATION DE STOCKS	47
<i>Neuvième étape</i>	
LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	53
<i>Dixième étape</i>	
LA FACTURATION, LES ACHATS ET LES VENTES	57
<i>Onzième étape</i>	
LES EMBALLAGES	65
<i>Douzième étape</i>	
LES EFFETS DE COMMERCE	73
<i>Treizième étape</i>	
LES UTILISATEURS DE LA COMPTABILITÉ	77

<i>Quatorzième étape</i> LA RÉGULARISATION DES COMPTES DE TRÉSORERIE (CAISSE ET BANQUE)	79
<i>Quinzième étape</i> LES AMORTISSEMENTS	81
<i>Seizième étape</i> LES PROVISIONS	87
<i>Dix-septième étape</i> CONCLUSIONS SUR LES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	93
<i>Dix-huitième étape</i> LES CESSIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF	95
<i>Dix-neuvième étape</i> LES PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATIONS ET VALEURS MOBILIÈRES	101
<i>Vingtième étape</i> L'INVENTAIRE, LES TRAVAUX COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE	103
<i>Vingt et unième étape</i> LES CHARGES À PAYER ET LES PRODUITS À RECEVOIR	105
<i>Vingt-deuxième étape</i> LES CHARGES À RÉPARTIR	109
<i>Vingt-troisième étape</i> LES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	113
<i>Vingt-quatrième étape</i> LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	115
<i>Vingt-cinquième étape</i> LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	117
<i>Vingt-sixième étape</i> LE TABLEAU DE FINANCEMENT	121

